



# Chiffres clés du diagnostic territorial

PRST 4 Occitanie

Production 2022

(document finalisé le 15 avril 2022)

  
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
PLAN  
RÉGIONAL  
SANTÉ TRAVAIL  
Occitanie

# Introduction : la construction d'un diagnostic partagé

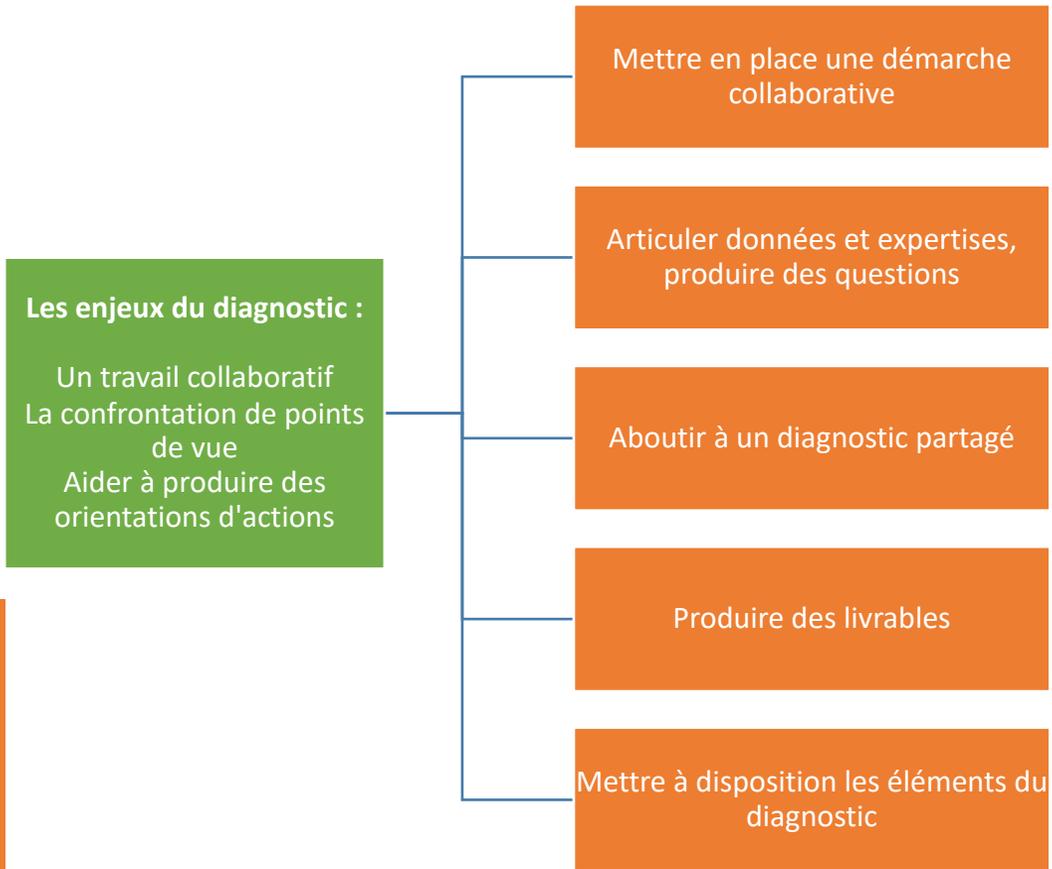
Dans le cadre du Plan Régional Santé Travail 3 en Occitanie, le groupe de travail en charge du diagnostic régional avait pour objectif de proposer des **démarches collaboratives dans la réalisation de diagnostics territoriaux**. Plusieurs expérimentations ont été menées sur la durée du plan qui ont permis de définir une méthode de travail qui pouvait être mobilisée pour la réalisation du diagnostic régional santé travail permettant de **passer du PRST3 au PRST4**.

Ainsi ce diagnostic a été élaboré à partir d'une **analyse des besoins des partenaires sociaux** présents au sein du GPRO (groupe permanent régional des conditions de travail), et a abouti à la conception conjointe d'une démarche formalisée dans un **cahier des charges validé par le CROCT** (comité régional d'orientation des conditions de travail). La démarche de diagnostic a été mise en œuvre par un groupe de travail dédié, composé de partenaires sociaux du GPRO, de fournisseurs de données en santé travail et des partenaires institutionnels de la prévention et animé par l'Aract Occitanie : une démarche permettant de **passer d'un diagnostic technique à un outil politique pour débattre sur les priorités d'actions à mettre en œuvre**.

Le diagnostic a été ainsi finalisé lors d'une séance de travail réunissant pilotes des groupes de travail du PRST 4 et membres du CROCT le 15 avril dernier, séance ayant permis d'identifier et de **partager des constats et d'en déduire des pistes de travail** qui seront explorées sur la période du PRST.

# **La démarche mise en œuvre par le groupe diagnostique**

# La logique du diagnostic territorial



# Les principales données recueillies

# Les familles de données

- Les données liées au contexte socio-économique
- Les données liées au dialogue social
- Les données de sinistralité
- Les données liées à la désinsertion professionnelle
- Les données de conditions de travail

- Deux encarts :
  - Les impacts de la crise sanitaire
  - Les problématiques d'attractivité des entreprises



Sources des données :  
INSEE, SESE, DREETS Occitanie, Carsat LR et MP, MSA, les SPST, le PRITH, SPF, ARS, CPAM, DARES, OPPBTP, Pôle Emploi, Carif-Oref

## Les données socio-économiques

- 74% des établissements employeurs ont un **effectif de 1 à 9 salariés** (représentant 28% des salariés)
- Les catégories professionnelles les plus représentées sont les **employés et les professions intermédiaires**
- Les secteurs les plus représentés sont le **commerce, le transport et les services divers** puis l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale
- Contexte de la crise : **taux de croissance supérieur à 6%**, hausse de 10% des offres d'emploi entre 2019 et 2021
- Des problématiques d'attractivité ciblés sur **la santé et service à la personne, le BTP, industrie, hôtellerie-restauration**

## Les accidents du travail

- Une **évolution de +4% des AT avec arrêts entre 2016 et 2019**, -14% des AT graves et +6% des AT mortels. Une diminution de la sinistralité en 2020 liée à la crise.
- Les métiers où la part des AT avec arrêt est la plus importante : service à la personne, bâtiment (hors électriciens), commerçants/vendeurs; cultures spécialisées et viticulture pour les salariés agricoles
- Taux de fréquence les plus importants : **intérim et construction**; arts, spectacles, activités récréatives
- Part des AT la plus importante **chez les 20/29 ans**; 62% sont des hommes et 38% des femmes
- Principaux éléments de déviation : **manutentions, chutes de plain-pied**; déplacements et entretien des végétaux dans l'agriculture

## Le dialogue social

- **37% de carence de CSE**
- Une **augmentation de la négociation collective** depuis 2017 notamment dans les petites entreprises
- 3% des accords concerne le thème des conditions de travail

## Les maladies professionnelles

- **+3,6% de maladies professionnelles entre 2016 et 2019**
- TMS : 80% des MP reconnues

## Les maladies à caractère professionnel

- Taux de signalement deux fois plus élevé chez les femmes
- Principales maladies : **TMS, souffrance psychique**

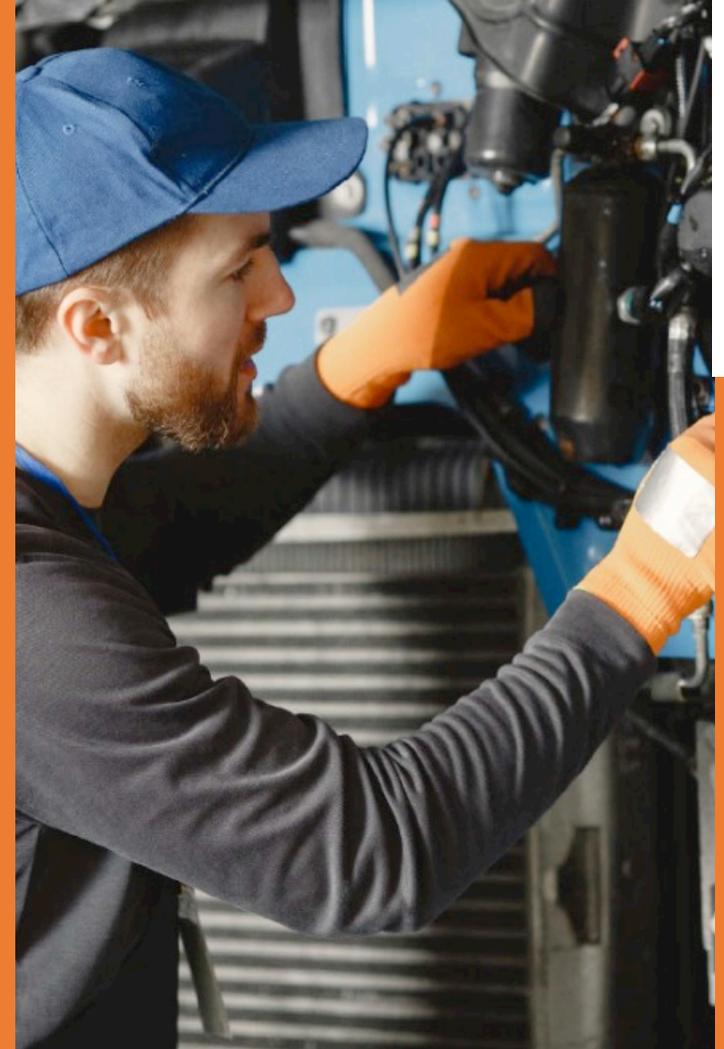
## La désinsertion professionnelle

- Les maladies professionnelles, inaptitudes et maladies chroniques évolutives augmentent avec l'âge
- **+13% de bénéficiaires de l'AAH** entre 2016 et 2019
- Taux d'entreprise atteignant les 6% d'emploi de TH : 61%
- Inaptitudes : les **femmes** sont plus concernées; un taux de prévalence plus forts chez les **aides à domicile et les aides ménagères**; pathologies principalement liées à l'appareil **locomoteur et troubles mentaux et du comportement**
- Spectacle, construction et hôtellerie restauration : 3 secteurs où les consommations de substances psychoactives sont les plus fortes (national)

## Les Conditions de travail

- 71% des salariés exposés aux **contraintes posturales et articulaires** (principalement caissiers, employés de libre service, cuisiniers)
- L'exposition aux contraintes organisationnelles et relationnelles (**contact avec le public** et de vive voix) : enseignants, formateurs, vendeurs en premier lieu
- 32% des salariés exposés à un ou plusieurs produits chimiques; 25% à un ou plusieurs agents biologiques (aides soignants, agents d'entretien)
- L'exposition aux risques psychosociaux : 51% des salariés évoquent un **manque de reconnaissance** (enseignants, formateurs puis employés administratifs d'entreprise, infirmiers, sages-femmes; 27% des salariés en situation de job strain)

# Les données liées au contexte socio-économique



# Démographie et taux d'emploi

## Point sur la démographie :

- 5 845 102 habitants en Occitanie; 3 578 263 personnes de 15/64 ans (RP-2017)
- Un accroissement démographique qui reste supérieur au niveau national, très inégalement réparti sur le territoire (8 zones d'emplois (ZE) concernées dont celles des 2 métropoles)
- 1/3 à la moitié de la population, selon les ZE, n'est pas en âge de travailler (inférieur à la moyenne nationale)
- Une hétérogénéité des territoires pesant sur les conditions de mobilité et de déplacements

La part des femmes est majoritaire parmi les employés (74%) et les professions intermédiaires (55%). Elle représente 17% chez les ouvriers.

## Taux d'emploi des 15/64 ans (en emploi et au chômage) (Insee - RP 2017)

	Total	Hommes	Femmes
<b>Occitanie</b>	<b>61,8%</b>	<b>64,8%</b>	<b>58,9%</b>
France	64,2%	67,1%	61,4%

## Taux d'emploi par tranche d'âge (Insee - RP 2017)

15-19 ans	20-24 ans	25-54 ans	55-59 ans	60-64 ans
9,6%	44,8%	77,5%	69,1%	27,7%

Un écart entre les hommes et les femmes le plus élevé dans la tranche d'âge des 15/19 ans

## Part des personnes ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (Insee - RP 2017)

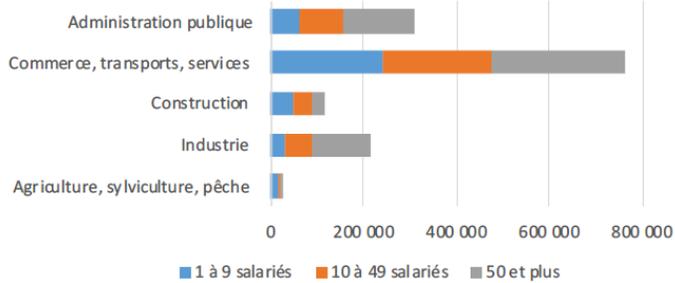
	Agriculteurs, exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
France	1,5%	6,7%	19,3%	25,6%	26,8%	19,6%
<b>Occitanie</b>	<b>3%</b>	<b>9%</b>	<b>17%</b>	<b>26%</b>	<b>28%</b>	<b>18%</b>

Entre 1 et 10% selon les ZE (Nord et Ouest)

27% à Toulouse et 21% à Montpellier

# Caractéristiques des salariés et des entreprises

Répartition des salariés selon la taille des établissements et selon le secteur d'activité (Flores 2017)



Source : Flores (flores\_etab\_2017) - établissements employeurs du secteur privé actif au 31/12/2017 hors PE - effectif au 31/12 -Exploitation CREAL-ORS OCCITANIE

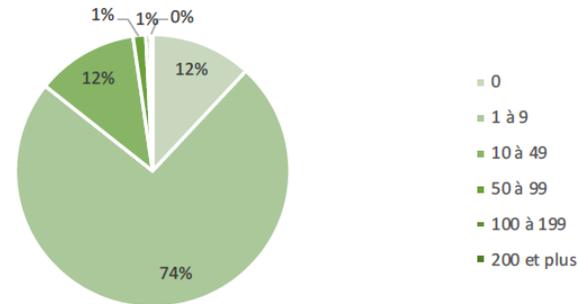
- 74% des établissements employeurs ont un effectif de **1 à 9 salariés** (représentant 28% des salariés)
- Les catégories professionnelles les plus représentées sont les **employés et les professions intermédiaires**

Répartition des établissements employeurs selon leur taille (Flores 2017)

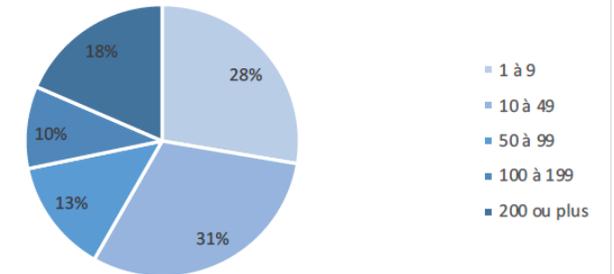
0 salarié		1 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 salariés et plus		Total	
22 308	12%	<b>138 219</b>	<b>74%</b>	22 440	12%	4 419	2%	187 386	100%

Les gros établissements employeurs : surtout dans l'industrie et en Haute-Garonne

Répartition des établissements selon le nombre de salariés - Occitanie (source Flores 2017)



Répartition des salariés selon la taille des établissements - Occitanie (source Flores 2017)



Flores (flores\_etab\_2017) - établissements employeurs du secteur privé actif au 31/12/2017 hors PE - effectif au 31/12 -Exploitation CREAL-ORS OCCITANIE

Répartition des salariés selon la taille des établissements (Flores 2017)

1 à 9 salariés		10 à 49 salariés		50 à 99 salariés		100 salariés et plus		Total	
<b>395 442</b>	<b>28%</b>	<b>437 835</b>	<b>31%</b>	192 456	13%	<b>404 374</b>	<b>28%</b>	1 430 107	100%

# Les secteurs professionnels

Part des personnes ayant un emploi par grands secteurs d'activité (Insee - RP 2017)

Agriculture, sylviculture, pêche	Industrie	Construction	Commerces, transports, services divers	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale
4%	10%	7%	44%	35%

- Les secteurs les plus représentés sont le **commerce, le transport et les services divers** puis l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale
- Sur les 25 zones d'emploi d'Occitanie, 7 ont une orientation économique diversifiée, 6 principalement tournée vers le tourisme, 4 spécialisées dans l'agriculture

Tableau 4. Orientations économiques des zones d'emploi occitanes

Zones d'emploi	Orientation économique
Agde – Pézenas	À forte orientation touristique
Albi	Économie diversifiée
Alès - Le Vigan	Résidentielles
Auch	Spécialisées dans l'agriculture
Bagnols-sur-Cèze	Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs
Béziers	À forte orientation touristique
Cahors	Économie diversifiée
Carcassonne - Limoux	Économie diversifiée
Castelsarrasin - Moissac	Spécialisées dans l'agriculture
Castres - Mazamet	Économie diversifiée
Figeac - Villefranche	Spécialisées dans l'industrie
Foix - Pamiers	Économie diversifiée
Mende	Spécialisées dans l'agriculture
Millau	Spécialisées dans l'agriculture
Montauban	Économie diversifiée
Montpellier	Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines
Narbonne	À forte orientation touristique
Nîmes	Autres grandes agglomérations et dotées de gros employeurs
Nord-du-Lot	Spécialisées dans l'industrie
Perpignan	À forte orientation touristique
Rodez	Économie diversifiée
Saint-Gaudens	Résidentielles
Sète	À forte orientation touristique
Tarbes - Lourdes	À forte orientation touristique
Toulouse	Grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines

# Les impacts de la crise

## Plans de sauvegarde de l'emploi ayant eu un impact sur l'emploi en Occitanie

Plans de sauvegarde de l'emploi	2019	2020
Nombre	74	97
Nombre d'établissements régionaux touchés	157	177
Nombre d'emplois impactés en Occitanie	1 541	6 355
dont PSE en gestion régionale	19	39
Nombre d'établissements régionaux touchés	22	64
Nombre d'emplois impactés en Occitanie	897	5 305

Source : SI Homologation- traitement SESE Direccte

Depuis l'assouplissement des mesures sanitaires et la mise en place du Plan de relance, la région Occitanie a connu un taux de croissance supérieur à 6% ; le taux de chômage a retrouvé son niveau d'avant-crise ; le taux d'emploi n'a pas été aussi élevé depuis 1975. L'Occitanie connaît ainsi, comme le reste du territoire, une hausse des offres d'emploi (+10% entre 2019 et 2021 sur le 3ème trimestre 2021) et des tensions de recrutement.

Ces tensions se concentrent, pour la quasi-totalité du territoire régional, sur les secteurs bien connus et déjà identifiés avant crise comme étant générateurs de tensions : santé et services à la personne, hôtels-café-restaurants, avec des poussées plus ou moins marquées selon les zones sur les services aux entreprises, le commerce et le transport/logistique.

La lettre de la DREETS Occitanie (février 2022)

Contexte de la crise : **taux de croissance supérieur à 6%**, hausse de 10% des offres d'emploi entre 2019 et 2021

Tableau 6. Répartition par secteur d'activité des licenciements économiques collectifs dans les établissements régionaux des entreprises de 10 à 49 salariés en 2020

Source : DGEFP RupCo - L'exhaustivité de la source n'est pas garantie

Secteurs d'activité	Licenciements de moins de 10 salariés		Licenciements de 10 salariés et plus	
	Licenciements signalés dans les établissements de la région	Poids moyen des licenciements dans l'effectif salarié des entreprises ayant signalé	Licenciements notifiés dans les établissements de la région	Poids moyen des licenciements dans l'effectif salarié des entreprises ayant notifié
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac			35	54%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, fabrication de machines	16	16%		
Fabrication de matériels de transport	5	26%		
Fabrication d'autres produits industriels	112	15%	79	33%
Industries extractives			40	100%
Construction	33	14%	59	51%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	30	10%	66	59%
Transports et entreposage	11	13%	79	84%
Hébergement et restauration	35	16%	58	57%
Information et communication	23	16%		
Activités financières et d'assurance	22	25%		
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	151	14%	71	27%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	19	16%	20	40%
Autres activités de services	2	17%	28	76%
<b>Ensemble</b>	<b>459</b>	<b>15%</b>	<b>535</b>	<b>44%</b>

# Attractivité des entreprises et métiers en tension

Des problématiques d'attractivité ciblées en Occitanie sur la **santé et service à la personne, le BTP, industrie, hôtellerie-restauration**

Les secteurs retenus par le groupe de travail issu du CROCT en charge de l'attractivité et des conditions de travail

BTP

Industrie / métallurgie / agroalimentaire

Santé/ESS

Hôtellerie Restauration

Transport

Agriculture



Nombre d'intérimaires



188 508

2020

Soit 8% du national

L'intérim en Occitanie (source OIR 2020)

Premiers secteurs utilisateurs : construction, transport, commerce, activités de service et de soutien



Moins de 25 ans

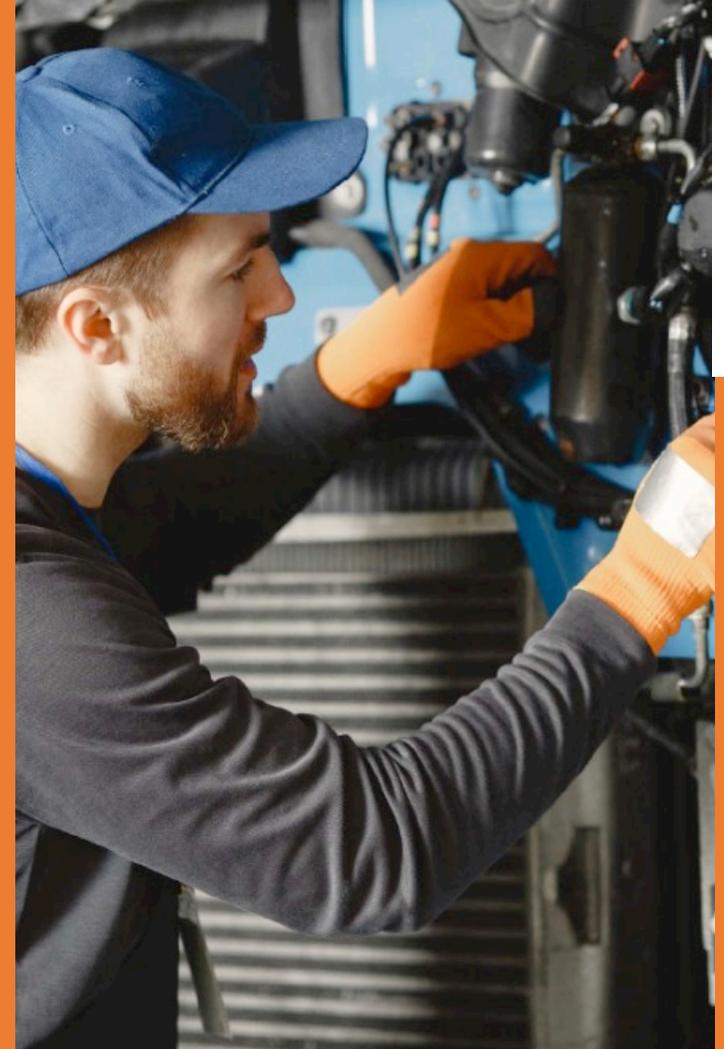
25-34 ans

35-44 ans

45-54 ans

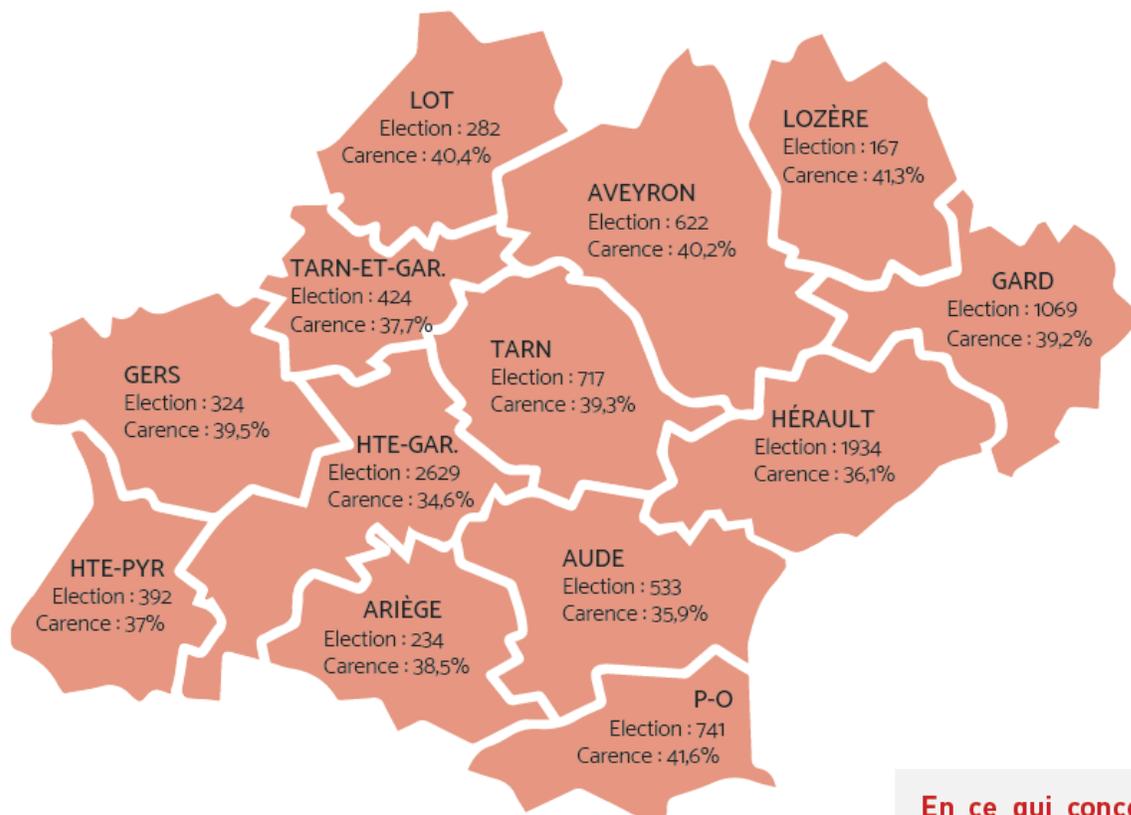
55 ans et plus

# Les données liées au dialogue social



# Mise en place des comités sociaux et économiques (CSE)

## NOMBRE D'ÉLECTIONS MISES EN PLACE DE 2018 À 2020 ET POURCENTAGE DE CARENCE TOTALE DE CSE (31 DÉCEMBRE 2020)



	Total Région
Nombre d'élections mises en place	10068
% de carence	37,4%

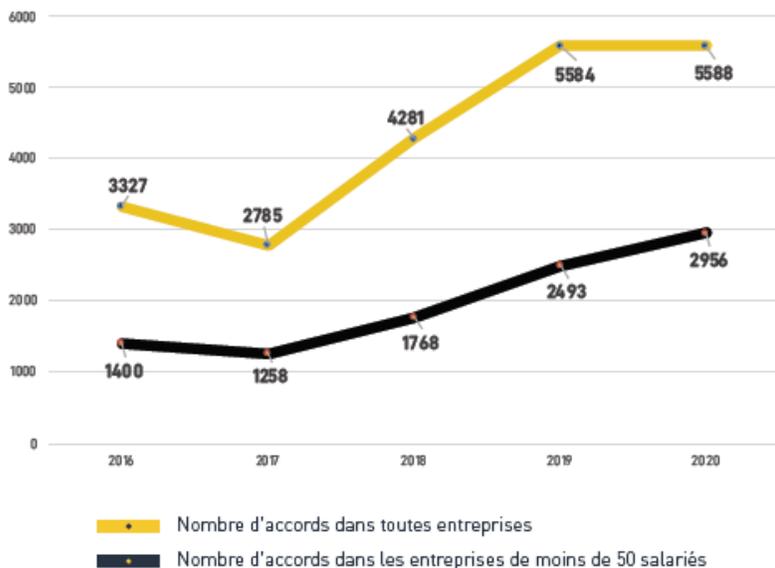
Source DREETS Occitanie

**En ce qui concerne les très petites entreprises dépourvues de CSE** les dernières élections des représentants des salariés en avril 2021 montrent un très faible pourcentage de participation, 5,68% en Occitanie (5,44% au niveau national), illustrant la difficile mobilisation des salariés sur le champ du dialogue social.

# La négociation collective

Une augmentation de la négociation collective depuis 2017 notamment dans les petites entreprises

Nombre d'accords et d'avenants Occitanie



Nombre d'accords et d'avenants

Source DARES-DGT données annuelles provisoires (environ 70% des accords totaux) - Insee Flores 2017

	Accords Toutes entreprises					Nombre d'entreprises [Source Florès 2017*]	Accords Entreprises de moins de 50 salariés					Nombre d'entreprises [Source Florès 2017*]
	2016	2017	2018	2019	2020		2016	2017	2018	2019	2020	
Ariège	79	74	95	120	103	3 760	46	40	44	46	61	3 700
Aude	155	150	167	244	275	9 820	75	78	83	135	154	9 670
Aveyron	134	121	156	264	247	8 680	55	64	69	110	120	8 500
Gard	376	382	519	613	577	19 860	148	147	201	294	310	19 570
Hte Garonne	996	607	1433	1887	1806	33 690	342	285	509	737	892	32 700
Gers	122	115	102	134	169	5 610	55	44	39	47	90	5 510
Hérault	606	524	861	1121	1096	33 360	317	244	396	586	614	32 790
Lot	76	94	109	125	154	4 750	31	43	38	55	88	4 660
Lozère	26	33	50	39	39	2 560	9	13	19	13	20	2 520
Htes Pyr	122	82	125	171	193	6 210	50	22	46	59	102	6 090
Pyr Orient	277	244	240	368	382	13 590	112	127	120	180	227	13 380
Tarn	220	213	298	296	355	9 620	105	84	140	139	181	9 430
Tarn-et-G	138	146	126	202	192	6 380	55	67	64	92	97	6 270
<b>Occitanie</b>	<b>3 327</b>	<b>2 785</b>	<b>4 281</b>	<b>5 584</b>	<b>5 588</b>	<b>157 890</b>	<b>1 400</b>	<b>1 258</b>	<b>1 768</b>	<b>2 493</b>	<b>2 956</b>	<b>154 800</b>

\* Entreprises actives en fin d'année, employeuses, du secteur privé  
Afin de pouvoir comparer les évolutions annuelles, les données sont calculées à partir des bases provisoires qui comptabilisent environ 70% des accords de l'année

# La négociation collective par thème

Accords et avenants, bases définitives (2017, 2018, 2019) et provisoire 2020

Source DARES, Base statistique des accords, traitement Dreets-SESE

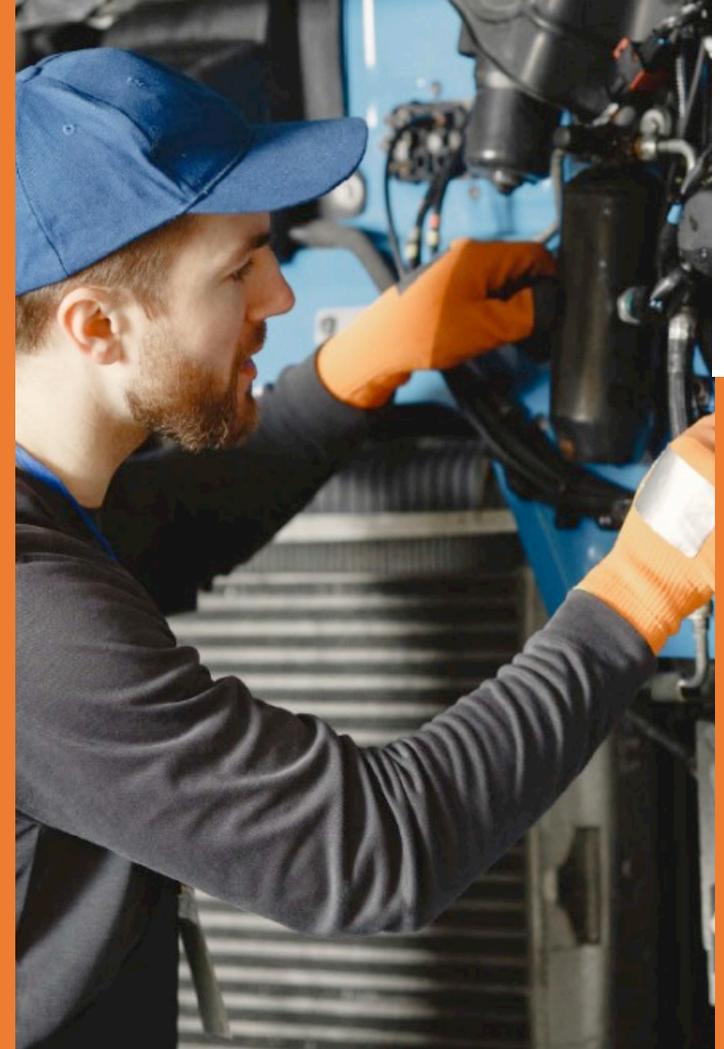
	Toutes entreprises					Dont entreprises de moins de 50 salariés				
	2017	2018	2019	2020	Répartition	2017	2018	2019	2020	Répartition
Epargne salariale	2 060	2177	2536	2610	37%	1 351	1 441	1737	1918	55%
Salaires / rémunérations	776	873	1268	960	13%	78	109	336	208	6%
Durée du travail / repos	593	921	1135	1300	18%	135	359	539	611	18%
Egalité professionnelle femmes-hommes	350	444	383	241	3%	17	18	35	19	1%
Droit syndical et représentation du personnel	170	523	701	131	2%	10	43	67	14	0%
Emploi / GPEC	168	150	146	402	6%	15	7	22	186	5%
Conditions de travail	124	181	201	186	3%	12	22	51	36	1%
Prévoyance / protection sociale complémentaire	174	143	191	97	1%	20	15	21	24	1%
Autres	451	488	545	1208	17%	44	72	116	445	13%
<b>Nombre total</b>	<b>4 866</b>	<b>5 900</b>	<b>7 106</b>	<b>7 135</b>	<b>100%</b>	<b>1682</b>	<b>2086</b>	<b>2924</b>	<b>3461</b>	<b>100%</b>



3% des accords concerne le thème des conditions de travail

Le nombre total de thématiques abordées est supérieur au nombre d'accords déposés car un accord peut concerner plusieurs thèmes.

# Les données de sinistralité



# Les accidents du travail

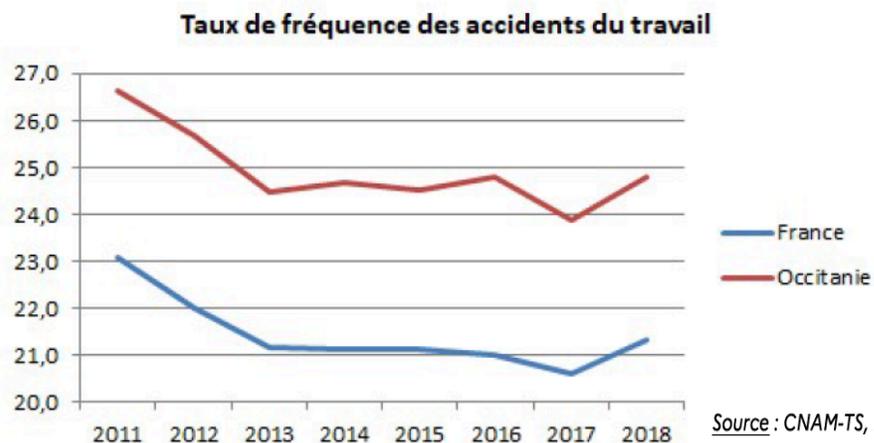
Le **taux de fréquence** est le rapport entre le nombre total d'accidents ayant entraîné la mort ou une incapacité totale d'un jour au moins (hors jour de l'accident) et le nombre d'heures d'exposition au risque, multiplié par 1 000 000

Le **taux de gravité** réel est le rapport entre le nombre de jours calendrier réellement perdus suite à des accidents du travail et le nombre d'heures d'exposition au risque, multiplié par 1 000.

## ✓ Les accidents du travail des salariés en Occitanie (Carsat LR/MP - MSA)

	Nombre AT avec arrêt				Nombre AT avec IPP			Nombre AT mortels		
	Régime général	Régime agricole	Total	% N-1	Régime général	Régime agricole	Total	Régime général	Régime agricole	Total
<b>2016</b>	54 825	4 477	<b>59 302</b>		3 013	343	<b>3 356</b>	51	16	<b>67</b>
<b>2017</b>	54 222	4 057	<b>58 279</b>	-1,7%	2 917	289	<b>3 206</b>	56	6	<b>62</b>
<b>2018</b>	56 342	4 625	<b>60 967</b>	4,6%	3 348	294	<b>3 642</b>	60	10	<b>70</b>
<b>2019</b>	<b>56 754</b>	<b>4 878</b>	<b>61 632</b>	1,1%	<b>2 607</b>	<b>271</b>	<b>2 878</b>	<b>63</b>	<b>8</b>	<b>71</b>
<b>Evolution 2016/2019</b>	3,5%	9%	<b>3,9%</b>		-13,5%	-21%	<b>-14,2%</b>	23,5%	-50%	<b>6%</b>

- **+ 4% des AT avec arrêts entre 2016 et 2019**
- - 14% des AT graves
- + 6% des AT mortels
- Une diminution de la sinistralité en 2020 liée à la crise.



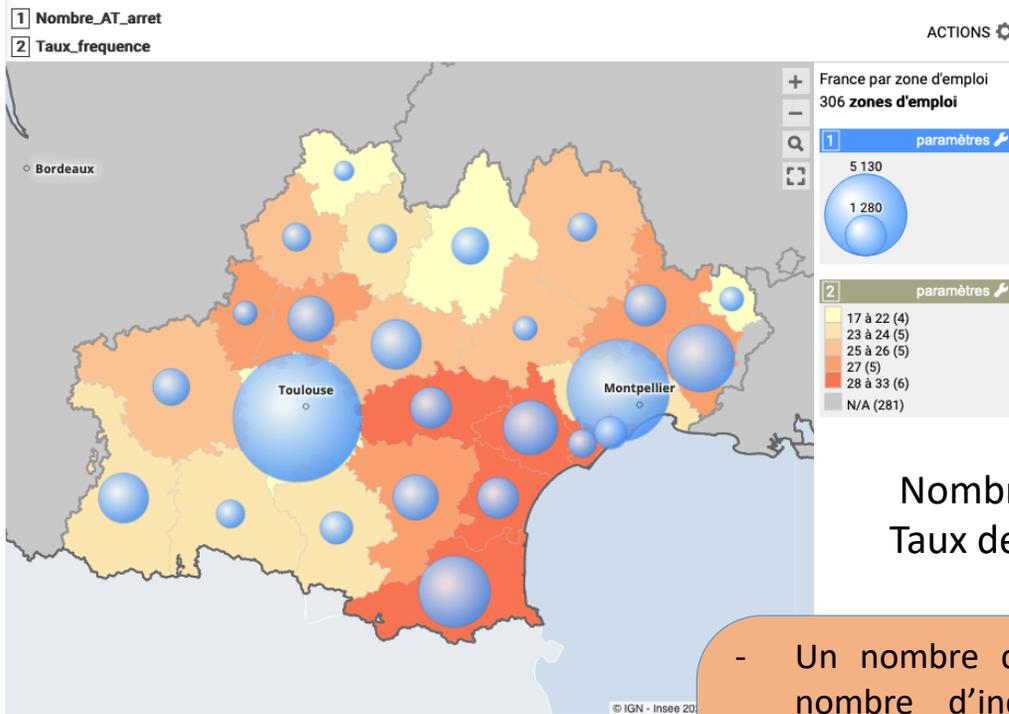
Taux de fréquence 2019		Taux de gravité 2019	
Régime général	Régime agricole	Régime général	Régime agricole
23	32	1,44	2,68

	Nombre AT avec arrêt (MSA)
	Exploitants agricoles
<b>2019</b>	1 985
<b>2018</b>	2 158
<b>2017</b>	2 309
<b>2016</b>	2 442
<b>Evolution 2016/2019</b>	<b>-18,71 %</b>

# Les accidents du travail par ZE

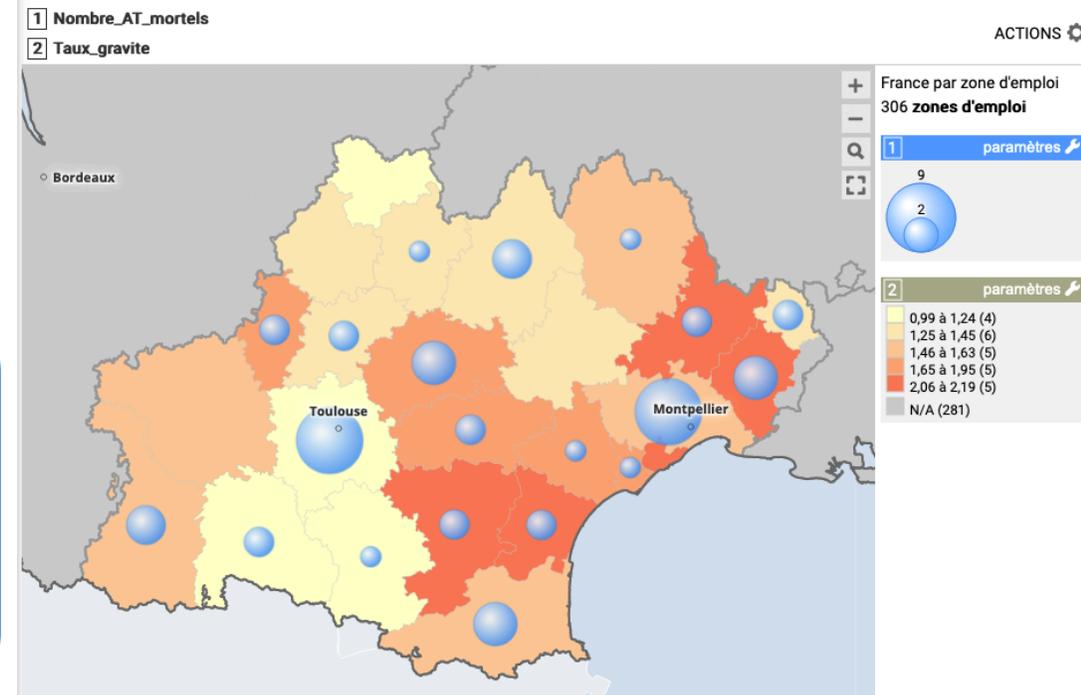
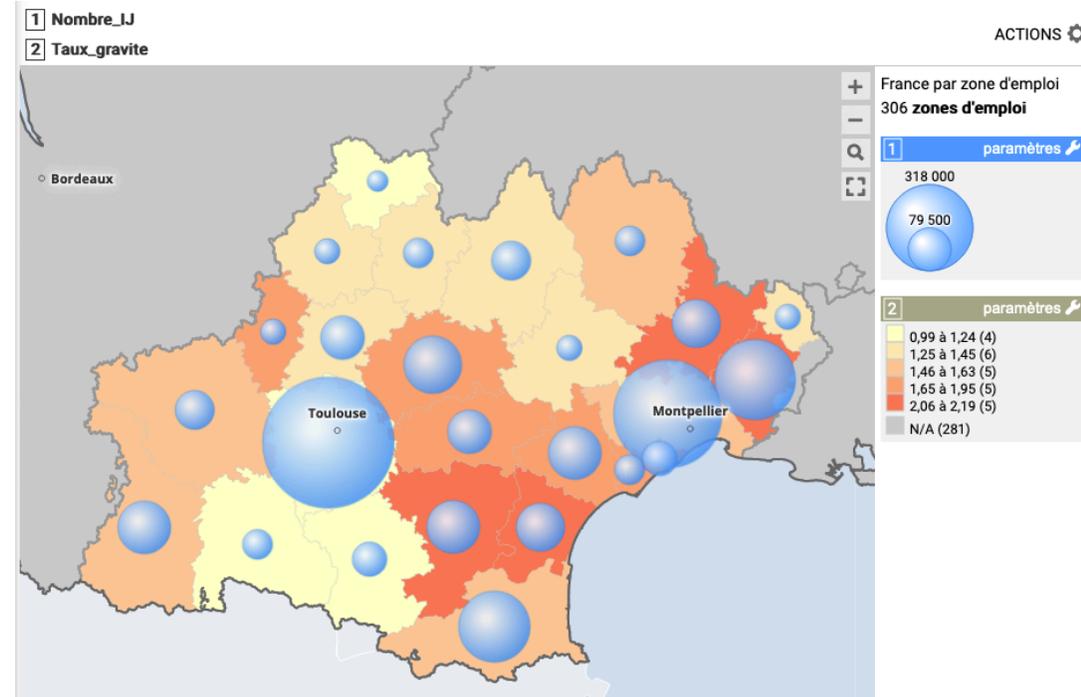
(Carsat LR/MP – 2019- Traitement sur Sirsé – AtlaSanté)

Nombre d'indemnités journalières (cercles)  
Taux de gravité (fond de couleur)



Nombre d'AT avec arrêt (cercles)  
Taux de fréquence (fond de couleur)

- Un nombre d'AT avec arrêt et un nombre d'indemnités journalières plus importants dans les zones des 2 métropoles, Toulouse et Montpellier
- Un taux de fréquence plus fort sur le littoral méditerranéen
- Un taux de gravité plus fort sur le Gard et l'Aude



# Les accidents du travail selon le secteur

## ✓ Les accidents du travail en Occitanie (Carsat LR/MP – MSA - 2019)

- A l'échelle de l'Occitanie, les trois catégories de métiers représentant les parts les plus importantes des accidents du travail avec arrêt déclarés aux Carsat sont :
  - les métiers de services à la personne,
  - les métiers qualifiés du bâtiment (hors électriciens),
  - les commerçants et vendeurs.
- Les secteurs d'activité où le nombre d'AT avec arrêt est le plus important pour les salariés agricoles sont :
  - Les cultures spécialisées
  - La viticulture
  - Les autres organismes professionnels (or MSA et Crédit Agricole; bureau)
  - Les entreprises de jardin, paysage et reboisement

**Tableau 24.** Secteurs d'activité où les taux de fréquence des accidents du travail sont les plus élevés, 2019, zones d'emploi occitanes.

Zone d'emploi	Secteurs d'activité des 3 taux de fréquence les plus élevés		
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
Agde-Pézenas	Bâtiment		
Albi	Sport	Autre	Commerce détail
Alès-Le Vigan	Commerce détail	Bâtiment	
Auch	Bâtiment	Fabrication alimentaire	Commerce de gros
Bagnols-sur-Cèze	Autres	Commerce détail	
Béziers	Sport	Autres	
Cahors	Commerce détail	Bâtiment	
Carcassonne-Limoux	Sport	Bâtiment	
Castelsarrasin-Moissac	Commerce détail	Sport	
Castres-Mazamet	Sport	Bâtiment	Autres
Figeac-Villefranche	Bâtiment	Commerce détail	Autres
Foix-Pamiers	Autres	Bâtiment	
Mende	Bâtiment	Fabrication alimentaire	
Millau	Autres	Fabrication alimentaire	
Montauban	Bâtiment	Sport	
Montpellier	Autres		
Narbonne	Sport	Bâtiment	
Nîmes	Autres	Sport	Bâtiment
Nord-du-Lot	Bâtiment	Autres	
Perpignan	Fabrication alimentaire	Sport	Autres
Rodez	Sport	Commerce détail	Bâtiment
Saint-Gaudens	Fabrication alimentaire	Sport	
Sète	Autres	Commerce détail	
Tarbes-Lourdes	Sport	Commerce détail	Bâtiment
Toulouse	Sport	Autres	

Source : Carsat ; traitement : Carsat, CREAI-ORS Occitanie

# Les accidents du travail selon le secteur d'activité

Selon une analyse longitudinale réalisée par le SESE-DREETS Occitanie sur les accidents du travail de 2011 à 2018

Taux de fréquence les plus importants : **intérim et construction**; arts, spectacles, activités récréatives

## Taux de fréquence des accidents du travail par secteur d'activité

### Taux de fréquence par secteur d'activité (NAF 5)

SECTEUR D'ACTIVITE	2011-2018 <sup>1</sup>	Evolution 2011-2018 (en points)
Intérim	44,5	-4,3
Construction	44,0	-12,2
Agriculture	33,5	-0,3
Services non marchands	27,2	+6,0
Commerce	22,8	-0,4
Industrie	20,4	-5,1
Services marchands (hors intérim)	19,8	-1,2

Source : CNAM-TS, MSA et DADS Insee - Traitement : Dares et Dreets Sese

### Taux de fréquence par secteur d'activité (NAF 38) - TOP 5

SECTEUR D'ACTIVITE	2011-2018 <sup>1</sup>	Evolution 2011-2018 (en points)
RZ- Arts, spectacles, activités récréatives	59,2	-1,5
NI- Agences de travail temporaire	44,7	-4,7
FZ- Construction	44,0	-12,2
QB- Hébergement médico-social et action sociale sans hébergement	43,3	+3,8
HZ- Transports et entreposage	34,7	-5,4

<sup>1</sup> Indicateur calculé sur la période 2011-2018

## Indice de gravité des accidents du travail par secteur d'activité

### Indice de gravité par secteur d'activité (NAF 5)

SECTEUR D'ACTIVITE	2011-2018 <sup>1</sup>	Evolution 2011-2018 (en points)
Agriculture	49,5	+9,1
Construction	37,2	-6,4
Intérim	30,1	-15,1
Industrie	14,5	-1,1
Commerce	12,3	-1,2
Services non marchands	11,9	+3,9
Services marchands (hors intérim)	11,6	+0,4

Source : CNAM-TS, MSA et DADS Insee - Traitement : Dares et Dreets Sese

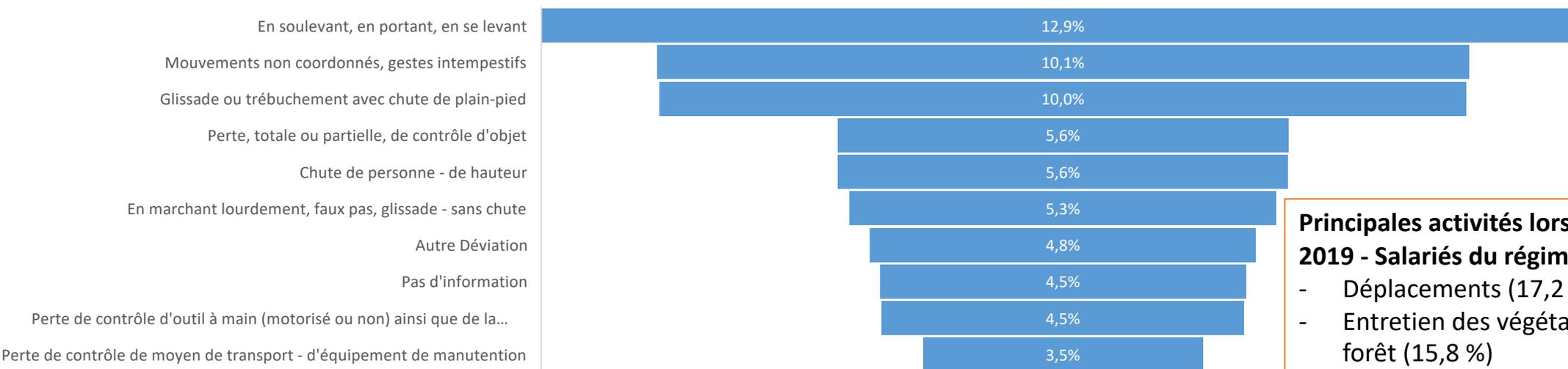
### Indice de gravité par secteur d'activité (NAF 38) - TOP 5

SECTEUR D'ACTIVITE	2011-2018 <sup>1</sup>	Evolution 2011-2018 (en points)
AZ- Agriculture, sylviculture et pêche	49,5	+9,1
FZ- Construction	37,2	-6,4
NI- Activité des agences de travail temporaire	29,1	-13,8
BZ- Industries extractives	27,0	+45,9
CG- Fabrication produits caoutchouc et plastique	25,4	+7,9

<sup>1</sup> Indicateur calculé sur la période 2011-2018

# Le type d'accidents du travail et les accidentés

Répartition des AT par élément de déviation - 2019 - Régime général



## Principales activités lors des AT avec arrêt - 2019 - Salariés du régime agricole (source MSA) :

- Déplacements (17,2 %)
- Entretien des végétaux, espaces verts et forêt (15,8 %)

Part des AT par tranche d'âge – 2019 – Régime général

Moins de 20	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-64 ans	65 et plus
3,9%	26%	25,3%	22,4%	19,4%	2,6%	0,4%

Part des AT selon le sexe (Régime général)	Femmes	Hommes
Occitanie	38%	62%

À noter : Baisse des AT en 2020 de 17,7% au niveau national (régime général), une diminution liée au contexte de la crise sanitaire (périodes de confinement)

En Languedoc Roussillon (chiffres non disponibles pour la partie MP) :

- AT avec arrêt : - 17,3%
- AT graves : - 22,4%
- AT mortels : -36,7%

# Les maladies professionnelles

## ✓ Les maladies professionnelles (Carsat LR/MP - MSA)

- +3,6% de maladies professionnelles entre 2016 et 2019
- TMS : 80% des MP reconnues

MP indemnisées en Occitanie	2016			2017			2018			2019			Evolution totale 2016/2019
	Régime général	Régime agricole	Total										
	2 492	254	2 746	2 418	240	2 658	2 405	254	2 659	2 579	266	2 845	3,6%

- Régime général : 80% des maladies professionnelles sont des affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail \* (88,3% pour les salariés agricoles). Puis viennent les affections chroniques du rachis.
- A l'échelle de l'Occitanie, les trois **catégories de métiers représentant les parts les plus importantes des maladies professionnelles** déclarées aux Carsat sont :
  - Les aides de ménage (dans 15 des 25 ZE),
  - Les métiers qualifiés du bâtiment et assimilés sauf électriciens,
  - Les commerçants et vendeurs.

### Indice de fréquence des MP par tranche d'âge – 2019 – Régime général

20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans
0,23	0,62	1,12	2,36

Indice de fréquence des MP par sexe 2019 Régime général	Femmes	Hommes
	1,11	0,92

Indice de fréquence : nombre de MP avec arrêt pour 1000 actifs occupés

\* Tableau 057A dans le régime général; A039 dans le régime agricole

# Les maladies à caractère professionnel (MCP)

- ✓ Taux de signalement : 10,6 % (nombre de salariés vus souffrant d'au moins une pathologie)
- ✓ Taux deux fois plus élevé chez les femmes
- ✓ Taux de prévalence les plus élevés : affections de l'appareil locomoteurs (dont 92% de TMS) et souffrance psychique

1 Taux de prévalence des principales pathologies signalées selon le genre en 2018

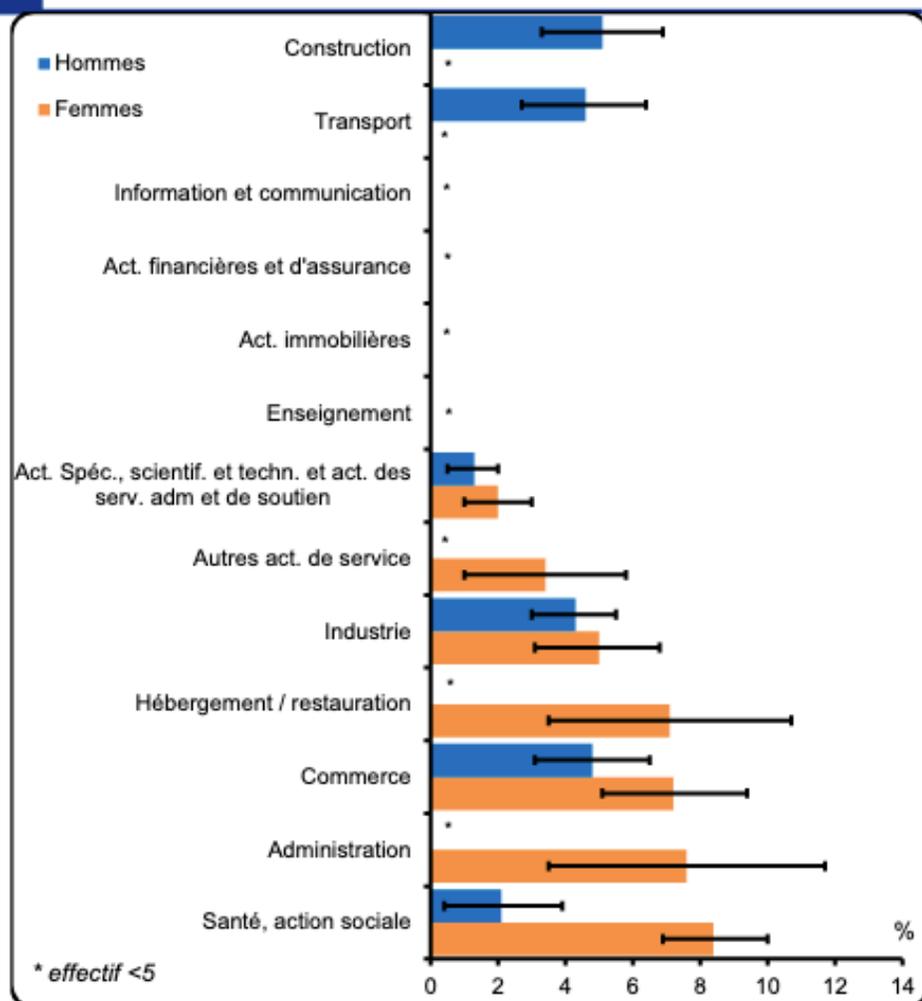
	Hommes	Femmes
	% [IC 95%]	% [IC 95%]
Affections de l'appareil locomoteur	3,4 [2,9-4,0]	6,1 [5,3-6,9]
<i>dont troubles musculo-squelettiques</i>	3,1 [2,6-3,6]	5,7 [4,9-6,5]
Souffrance Psychique	3,3 [2,6-4,0]	7,7 [6,8-8,7]
Troubles de l'audition	0,3 [0,1-0,5]	*
Affections cardiovasculaires	0,1 [<0,1-0,2]	0,3 [<0,1-0,4]
Irritations / allergies	<0,1 [<0,1-0,2]	0,2 [<0,1-0,3]

\* effectif <5

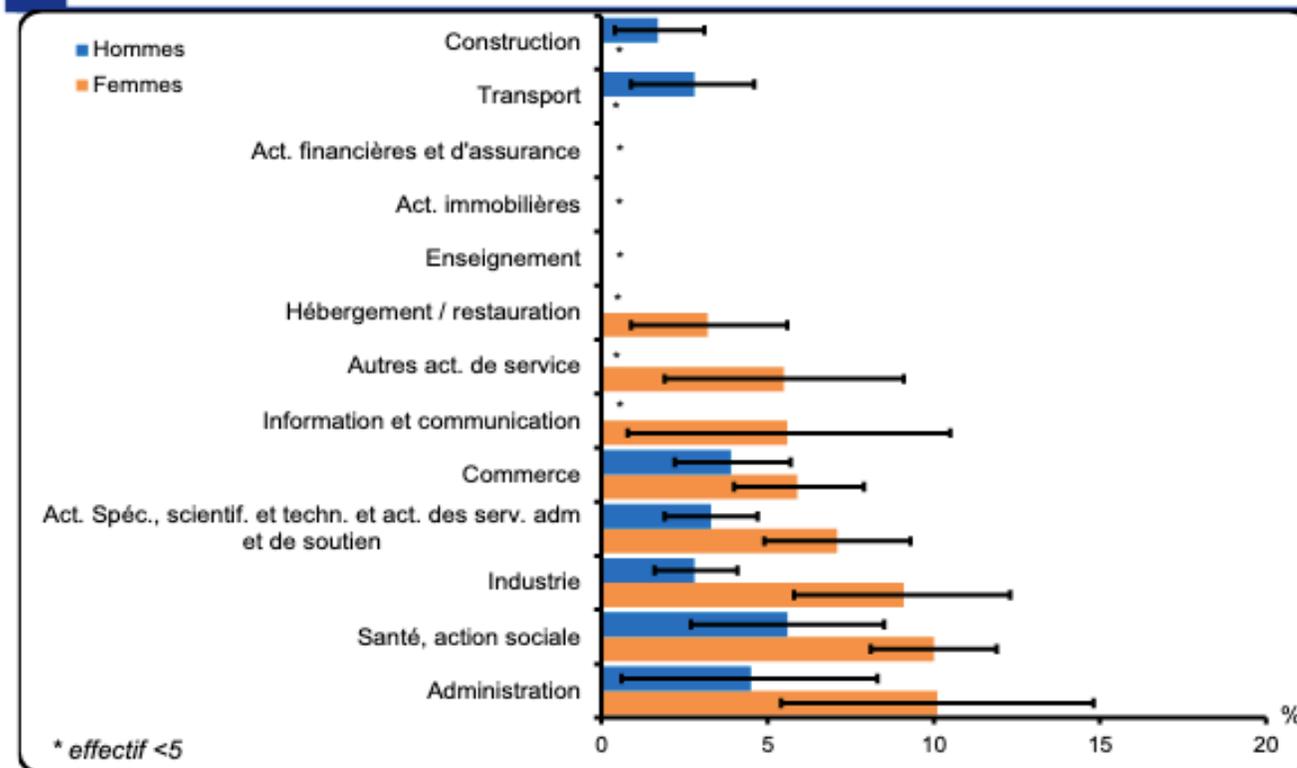
Le programme MCP, co-animé par Santé publique France et les médecins inspecteurs régionaux de la DREETS, s'appuie sur un réseau de médecins du travail volontaires et de leur équipe qui signalent pendant deux périodes de deux semaines consécutives appelées « Quinzaines » tous symptômes ou maladies, observés au cours de leurs consultations, qui présentent un caractère professionnel et qui n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance en maladie professionnelle.

# Les maladies à caractère professionnel (MCP)

4 Taux de prévalence des TMS selon le secteur d'activité en 2018



5 Taux de prévalence de la souffrance psychique selon le secteur d'activité en 2018



# Les consultations au centre des pathologies professionnelles de Toulouse

Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles (RNV3P) \* - 2019

- Parmi les salariés vus en consultation :
  - 30% d'employés, 20% d'ouvriers
  - Les secteurs d'activités les plus concernés : **l'industrie manufacturière** (18%), la **santé humaine et l'action sociale** (15%), **l'administration publique** (12%).
  - Les métiers les plus enregistrés : professions intellectuelles et scientifiques (16%), des métiers de service direct aux particuliers, commerçants et vendeurs (14%), des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat (14%)
- Une pathologie professionnelle constatée dans 65% des cas :
  - Des **troubles mentaux et du comportement** dans 32% des cas (dont les troubles névrotiques liés à des facteurs de stress 26%) et des **maladies du système ostéoarticulaire, des muscles et du tissu conjonctif** dans 20% des cas.
  - Les facteurs de risque relevés : **l'exposition à des roches ou autre substance minérale** (19% dont fibres d'amiante pour 17%), **des facteurs biomécaniques** (27% : effort physique intense, posture, mouvement répétitif), **des facteurs organisationnels, relationnels et éthiques** (61%) dont l'organisation fonctionnelle de l'activité (18%), les relations au travail et la violence (31%).

\* 2 centres en Occitanie : CHU de Montpellier et de Toulouse

# Les données liées à la désinsertion professionnelle

## En résumé...

- Les maladies professionnelles, inaptitudes et maladies chroniques évolutives augmentent avec l'âge
- **+13% de bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés** entre 2016 et 2019
- Taux d'entreprise atteignant les 6% d'emploi de TH : 61%
- Inaptitudes : les **femmes** sont plus concernées; un taux de prévalence plus forts chez les **aides à domicile et les aides ménagères**; pathologies principalement liées à l'appareil **locomoteur et troubles mentaux et du comportement**
- Spectacle, construction et hôtellerie restauration : 3 secteurs où les consommations de substances psychoactives sont les plus fortes (national)



# En matière de vieillissement actif

## » SUR LE VIEILLISSEMENT ACTIF

- En 2017, la part des 50 ans et plus représente **42,8% de la population totale** en Occitanie.
- L'écart du taux d'emploi entre hommes et femmes le plus élevé est observé chez les 15-19 ans (49%) tandis que l'écart le plus faible est observé chez les 60-64 ans (2%).
- A l'échelle de l'Occitanie, il apparaît que **la part des accidents du travail de la tranche d'âge diminue avec l'avancée dans la carrière.**
- **Le nombre de maladies professionnelles pour 1 000 actifs occupés augmente de manière continue avec l'âge** en doublant tous les dix ans après 30 ans.
- Parmi les 50 ans et plus, **le nombre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)** enregistre une progression de 21,3 % entre 2016 et 2018 pour atteindre 21,6 ‰ de la population active de cet âge bénéficiant de l'OETH.
- Les **affections de longue durée (ALD)** concernent plus souvent les personnes âgées de 50-64 ans (près des deux tiers).
- Le taux d'incidence des déclarations d'**inaptitudes au travail augmente avec l'âge du salarié.**

### Part des AT par tranches d'âge et par sexe

Moins de 20	20-29	30-39	40-49	50-59	60-64	65 et plus	Femmes	Hommes
3,9%	26%	25,3%	22,4%	19,4%	2,6%	0,4%	38%	62%

(Carsat LR/MP – 2019- Traitement CREA-ORS Occitanie)

Tableau 6. Répartition des ALD selon le sexe et l'âge en Occitanie en 2018

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee - Exploitation CREA-ORS Occitanie

Tranches d'âge	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
15-34 ans	28 942	51,6	27 196	48,4	56 138	100,0
35-49 ans	60 502	49,0	63 036	51,0	123 538	100,0
50-64 ans	175 234	53,6	151 488	46,4	326 722	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>264 678</b>	<b>52,3</b>	<b>241 720</b>	<b>47,7</b>	<b>506 398</b>	<b>100,0</b>



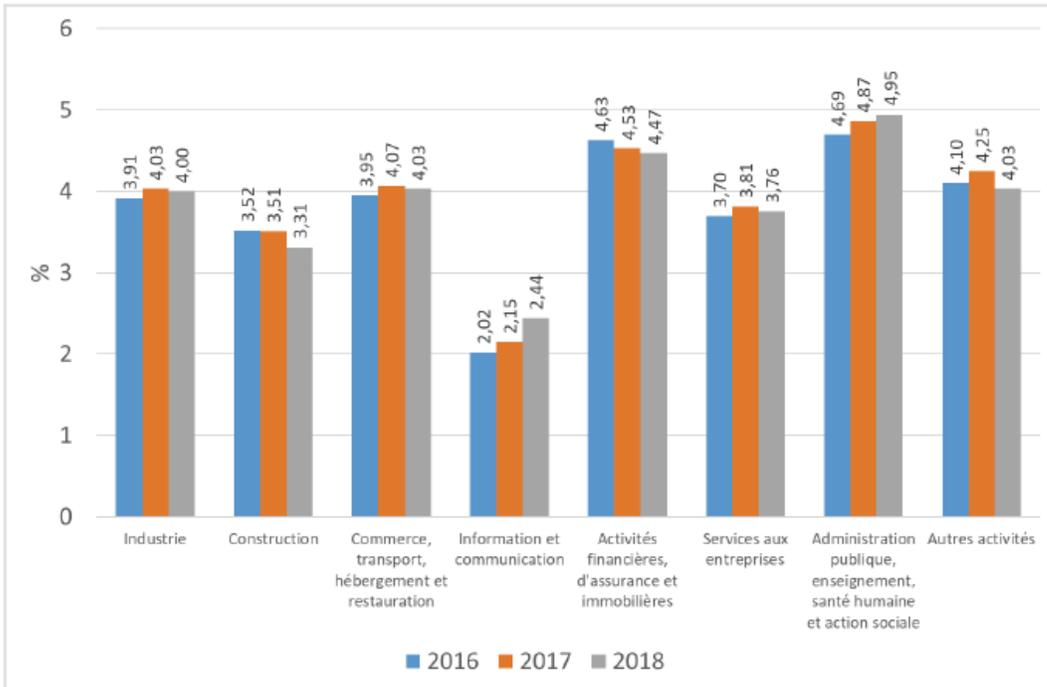
# En matière de handicap

## Évolution du nombre d'Allocations Adultes Handicapés des 20/64 ans (CnaF/MSA)

2016	2017	2018	2019	Évolution 2016-2019
112 511	117 410	123 563	127 087	13%

Graphique 12. Évolution du « taux d'emploi » des travailleurs handicapés entre 2016 et 2018 en Occitanie par secteurs d'activité

Source : Agefiph-Dares, DOETH, Insee ; traitement Dares Creai-ORS Occitanie



### Évolution du nombre de travailleurs bénéficiant de l'OETH entre 2016 et 2018

Femmes	Hommes
+ 22,2%	+ 15,4%

### Travailleurs bénéficiant de l'OETH : poids des CSP

Employés	Cadres
37% (29% dans la population active)	8% (26% dans la population active)

## » SUR LE HANDICAP

- En 2019, la région compte près de 127 100 bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé âgés de 20-64 ans.
- En 2019, **7 091 établissements privés sont assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés** (un peu plus de 6 700 en 2018 soit +3,2% sur 1 an).
- En 2019, **24 770 salariés handicapés (en équivalent temps plein) travaillent dans ces établissements** soit une augmentation de 0,6% par rapport à 2018.
- Sur l'ensemble de la région, **85,8 % des établissements assujettis emploient directement des travailleurs handicapés**, cette proportion variant entre 82,8 % en Haute-Garonne et 94,1 % dans le Gers.
- **L'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale** est le secteur où le taux d'emploi de travailleurs handicapés est le plus élevé.
- Parmi les travailleurs handicapés qui sont employés dans des établissements d'Occitanie assujettis à l'OETH, **un peu plus de la moitié (53,4 %) sont des hommes**, 37% sont des employés.
- **88 % des bénéficiaires de l'OETH ont un contrat de travail à durée indéterminé** (84 % dans la population active en emploi hors non-salariés).

Tableau 13. Taux d'entreprises hors accord ayant recours à l'emploi direct de travailleurs handicapés et taux d'entreprises atteignant la part de 6 % d'emploi dans les départements en 2019

Sources : FIPHFP, Agefiph, traitement Carif-Oref Occitanie

Départements	Taux d'entreprises ayant recours à l'emploi direct	Taux d'entreprises atteignant les 6%
Ariège	90%	71%
Aude	89%	65%
Aveyron	85%	64%
Gard	85%	65%
Haute-Garonne	83%	52%
Gers	93%	70%
Hérault	82%	58%
Lot	90%	74%
Lozère	84%	66%
Hautes-Pyrénées	90%	71%
Pyrénées Orientales	85%	63%
Tarn	90%	74%
Tarn et Garonne	90%	65%
<b>Occitanie</b>	<b>85%</b>	<b>61%</b>

# En matière de MCE

## » SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DES SALARIÉS ET LES MALADIES CHRONIQUES ÉVOLUTIVES

- Sur huit départements analysés, le nombre de **nouvelles rentes AT-MP avec IPP supérieure à 10%** était stable entre 2018 et 2019, puis il a diminué de 26% entre 2019 et 2020.
- Le nombre de **nouvelles pensions d'invalidité de 1ère catégorie** était en baisse plus faible et plus régulière sur les trois années pour les 11 départements analysés : -11% entre 2018 et 2019, puis -14% entre 2019 et 2020.
- Sur 6 départements analysés, **les arrêts de travail de plus de 60 jours** ont augmenté de 19% entre 2018 et 2019, puis de 6% entre 2019 et 2020.
- Entre 2014 et 2018, **le nombre d'ALD des occitans âgés de 15 à 64 ans a augmenté de 11,6 %** (506 398 en 2018).
- Les principales ALD sont les **maladies psychiatriques, les maladies cardiovasculaires, le diabète et les tumeurs malignes.**

Tableau 21. Répartition (en %) des principales ALD des personnes âgées de 15-64 ans en Occitanie en 2018

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Maladies à l'origine de l'ALD	%
Affections psychiatriques	23,4%
Maladies cardiovasculaires	17,8%
Diabète	17,8%
Tumeurs malignes	15,7%
Maladies du système nerveux	6,5%
Maladies inflammatoires du tubes digestif	2,4%
Polyarthrite rhumatoïde	2,1%
Autre ALD	14,4%

Carte 18. Nombre d'ALD pour les personnes âgées de 15-64 ans dans les départements d'Occitanie en 2018

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

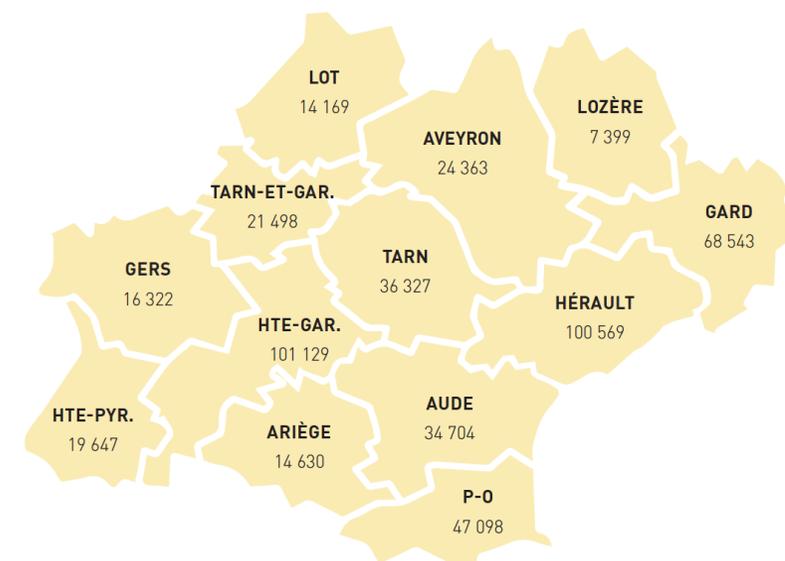


Tableau 20. Effectif et % d'évolution des principales ALD des habitants de 15-64 ans entre 2014 et 2018 en Occitanie

Sources : Cnamts, MSA, RSI, Insee - Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Maladies à l'origine de l'ALD	2014	2018	% évolution
Affections psychiatriques	100327	118 613	18,2
Maladies cardiovasculaires	78958	90 272	14,3
Diabète de type 1 et diabète de type 2	79943	90 264	12,9
Tumeurs malignes	72660	79 253	9,1
Maladies du système nerveux	27104	32 824	21,1
Maladies inflammatoires du tubes digestif	9840	12 005	22,0
Polyarthrite rhumatoïde	10852	10 398	- 4,2
Autres ALD	74 130	72 769	- 1,8
<b>Ensemble des ALD</b>	<b>453 813</b>	<b>506 398</b>	<b>11,6</b>

# En matière d'inaptitudes (IODA)

Tableau 25. Taux d'incidence et intervalles de confiance annuel des déclarations d'inaptitude par taille d'entreprise – Les métiers et secteurs d'activité ayant les taux d'incidence les plus élevés, septembre 2019 - août 2020.

Source : Dispositif IODA – CREAI-ORS

Variable	Nombre inaptitudes	Taux d'incidence (/1000)	IC [95%]
<b>Nombre de salariés de l'établissement</b>			
moins de 10	1833	7,2	[6,9-7,6]
10 à 49	2992	8,5	[8,2-8,8]
50 à 249	2577	8,6	[8,3-8,9]
250 ou plus	803	5,4	[5,1-5,8]
<b>Métier</b>			
Aide à domicile et aide-ménagère	633	29,0	[26,8-31,3]
Ambulancier (y.c. artisan)	69	20,6	[16,3-26,1]
Ouvrier de la production agro-alimentaire	95	20,1	[16,4-24,6]
Standardiste	69	18,3	[14,4-23,1]
Ouvrier/employé traitement déchets et assainissement	409	17,4	[15,8-19,1]
Agent hospitalier (y compris aide-soignant)	383	17,0	[15,4-18,8]
Employé de l'hôtellerie	61	15,2	[11,8-19,5]
Cadre infirmier	23	14,6	[9,7-22,0]
Ouvrier de la confection, du textile ou du cuir	23	14,4	[9,6-21,7]
Employé ou artisan coiffure et esthétique	85	14,4	[11,6-17,8]
<b>Secteur d'activité</b>			
Activités des ménages en tant que particulier employeur	24	35,7	[23,9-53,3]
Aide à domicile	628	26,0	[24,0-28,1]
Blanchisserie	31	25,7	[18,1-36,6]
Cuisson de produits de boulangerie	31	23,4	[16,5-33,3]
Hydrocarbure-extraction et raffinage	3	22,8	[7,4-70,8]
Activités de centres d'appels	39	21,8	[15,9-29,9]
Transports fluviaux et maritimes	1	20,9	[2,9-148,1]
Activités de nettoyage	325	19,4	[17,4-21,6]
Ambulance	76	16,5	[13,2-20,7]
Services funéraires	23	15,9	[10,6-24,0]

## » SUR LES INAPTITUDES

- Les salariés déclarés inaptés sont **plus souvent des femmes et des personnes de 45 ans et plus.**
- Les **employés et ouvriers** sont proportionnellement plus nombreux parmi les salariés déclarés inaptés que les salariés d'autres catégories socioprofessionnelles, de même que les salariés en CDI par rapport à ceux en contrat précaire.
- Les plus grandes proportions de salariés déclarés inaptés exercent les métiers de **l'aide à la personne à domicile, d'employé de commerce, d'agent hospitalier ou aide-soignant**, de chauffeur routier, de manutentionnaire ou d'ouvrier du bâtiment (gros œuvre).
- Le **travail d'aide à domicile – aide-ménagère** est celui qui est associé aux taux d'incidence des déclarations d'inaptitude les plus élevés.
- Les **maladies de l'appareil locomoteur ou troubles musculo-squelettiques (TMS) et les troubles mentaux et du comportement** sont les deux familles de pathologies à l'origine du plus grand nombre de déclarations d'inaptitude.

Tableau 8. Taux d'incidence annuel des déclarations d'inaptitude, intervalles de confiance et risques relatifs ajustés, septembre 2019 - août 2020.

Source : Dispositif IODA – CREAI-ORS

Variable	Nombre inaptitudes	Taux d'incidence (/1000)	IC[95%]	Risque relatif ajusté	IC*[95%]
<b>Sexe</b>					
Homme	3603	6,2	[6,02-6,43]	1 (réf)	
Femme	4758	10,0	[9,7-10,27]	1,57	[1,49-1,66]
<b>Classe d'âge</b>					
<25 ans	253	2,8	[2,45-3,14]	1 (réf)	
25-34 ans	1360	5,3	[5,07-5,64]	1,89	[1,64-2,17]
35-44 ans	1932	7,4	[7,05-7,71]	2,56	[2,23-2,93]
45-54 ans	2349	8,9	[8,59-9,31]	2,87	[2,50-3,29]
>=55 ans	2467	13,3	[12,81-13,87]	4,09	[3,57-4,70]

# En matière d'inaptitudes (IODA)

Tableau 26. Nombre et taux d'incidence annuels des déclarations d'inaptitude pour chaque famille de pathologies dans les SSTI occitans.

Source : Dispositif IODA – CREAI-ORS

Pathologies	Déclarés inaptes (n)	Taux incidence (/100 000)	IC [95%]
Maladies de l'appareil locomoteur	3 190	302	[292-313]
Troubles mentaux et du comportement	3 110	295	[285-305]
Maladies de l'appareil circulatoire	303	29	[26-32]
Tumeurs malignes	211	20	[17-23]
Maladies du système nerveux	167	16	[14-18]
Maladies de l'appareil respiratoire	111	11	[9-13]
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	104	9	[8-12]
Maladies de l'œil et de l'oreille	75	7	[6-9]
Maladies de l'appareil digestif	63	6	[5-8]
Autres diagnostics	140	13	[11-16]

# En matière d'addictions

## » SUR LES ADDICTIONS

- En matière de tabagisme, la population adulte occitane se distingue par des **indicateurs de consommation supérieurs à la moyenne nationale**. S'agissant de l'alcool, les adultes et les jeunes de 17 ans de la région se démarquent quasi systématiquement des autres régions par des prévalences de consommation plus importantes.
- Une majorité de **Services de Santé au Travail interentreprises (SST) mettent en place des actions** en matière de prévention des conduites addictives au travail.

	Tabac		Alcool				Cannabis				Autres illicites			
	Quotidien		Quotidien		API mensuelles		Expérimentation		Année		Exp. Cocaïne		Exp. Amph. Ecs. MDMA	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agriculture			+		+		-	-						
Indus. manuf.								-						
Elec. Gaz			-				+							-
Eau déchets														
Construction	+		+		+									
Commerce														
Transport														
Héberg. restau.	+	+				+	+		+	+	+	+		
Info. comm.	-		-					+				+		
Finance ass.														
Immobilier	+		+											
Act. spé.	-							+						
Service adm.														
Adm. publique	-						-		-					
Enseignement	-	-				-								
Santé hum.			-											
Arts, spec.					+		+	+	+		+	+	+	+
Autres act.							-							
Ménages								-		-				

Les cellules contenant « - » indiquent un indicateur significativement inférieur à la moyenne ; les cellules contenant « + » indiquent un indicateur significativement supérieur à la moyenne ; les cellules grisées indiquent un indicateur non-significativement différent de la moyenne.

Source : Consommation de substances psychoactives et milieu professionnel. Résultats du Baromètre de Santé publique France 2017, 2021. 17 p).

# En matière de PDP

## » SUR LE MAINTIEN EN EMPLOI DANS L'EMPLOI ET LA PDP

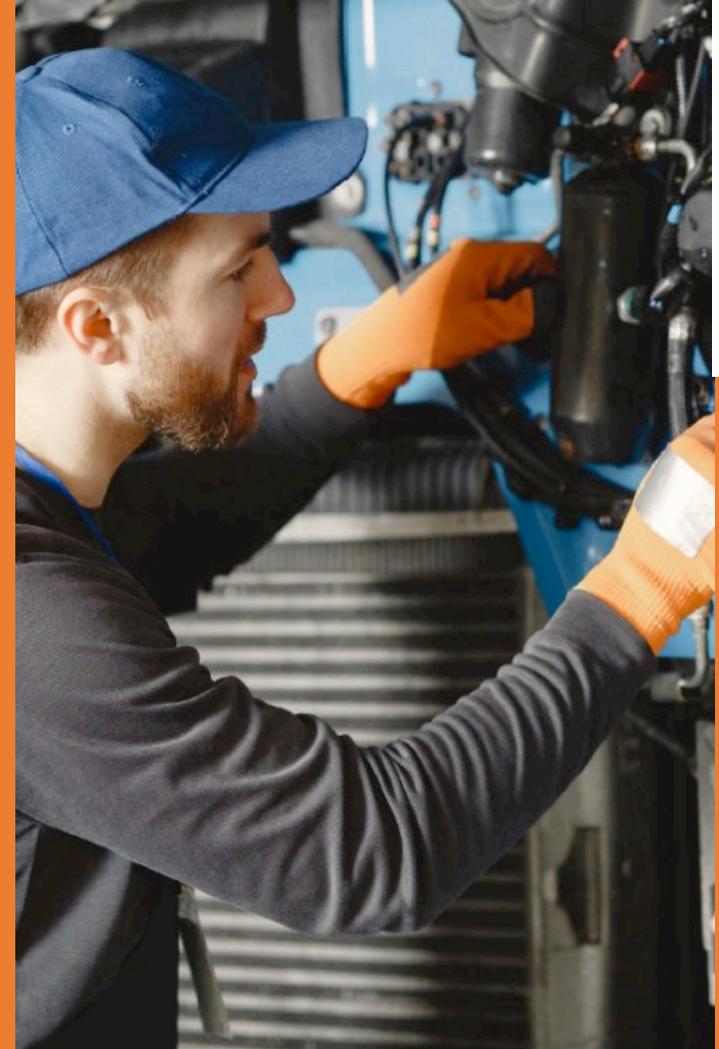
- Plusieurs groupes de travail du PRST 3 Occitanie ont déployé des actions en matière de PDP.
- En 2019, près de 2 900 travailleurs handicapés ont démarré un **parcours d'accompagnement avec Cap emploi**.
- Plus de 14 200 salariés ou travailleurs indépendants ont bénéficié en 2020 d'un **accompagnement individuel par les services sociaux des deux CARSAT** présentes en Occitanie.
- Sur 19 SST : on dénombrait **23 749 visites de pré reprise en 2018**, leur nombre dépassait légèrement 25 000 en 2019 pour atteindre 25 280 en 2020.
- Sur 6 SST, le taux de **préconisations d'aménagement de postes** a progressé entre 2018 et 2019 avant de redescendre légèrement en 2020.
- Le nombre d'**accords sur les conditions de travail représente 3% des accords d'entreprises**, chiffre restant stable entre 2017 et 2020.

# Les données de conditions de travail

(résultats enquête SUMER 2017 –  
résultats régionalisés  
SESE-DREETS Occitanie)

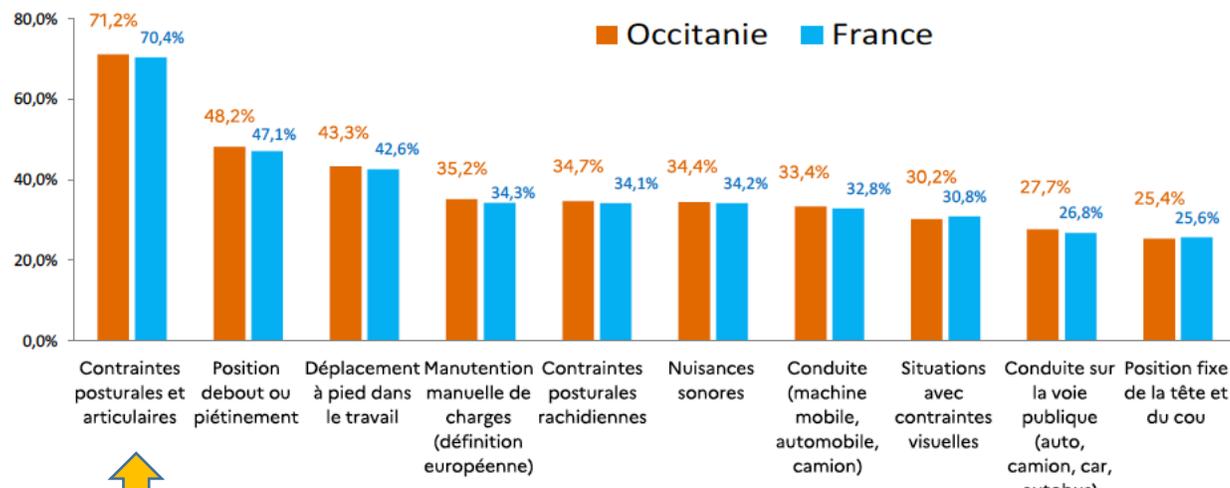
## En résumé...

- 71% des salariés exposés aux **contraintes posturales et articulaires** (principalement caissiers, employés de libre service, cuisiniers)
- L'exposition aux contraintes organisationnelles et relationnelles (**contact avec le public** et de vive voix) : enseignants, formateurs, vendeurs en premier lieu
- 32% des salariés exposés à un ou plusieurs produits chimiques; 25% à un ou plusieurs agents biologiques (aides soignants, agents d'entretien)
- L'exposition aux risques psychosociaux : 51% des salariés évoquent un **manque de reconnaissance** (enseignants, formateurs puis employés administratifs d'entreprise, infirmiers, sages-femmes; 27% des salariés en situation de job strain



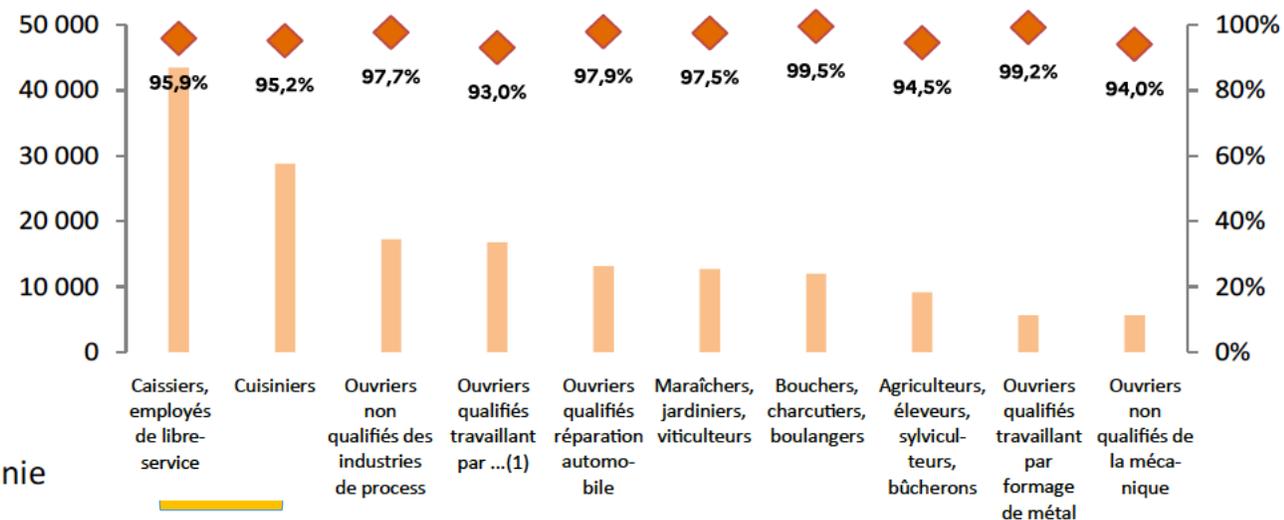
# L'exposition aux contraintes physiques

Part des salariés exposés aux principales contraintes physiques

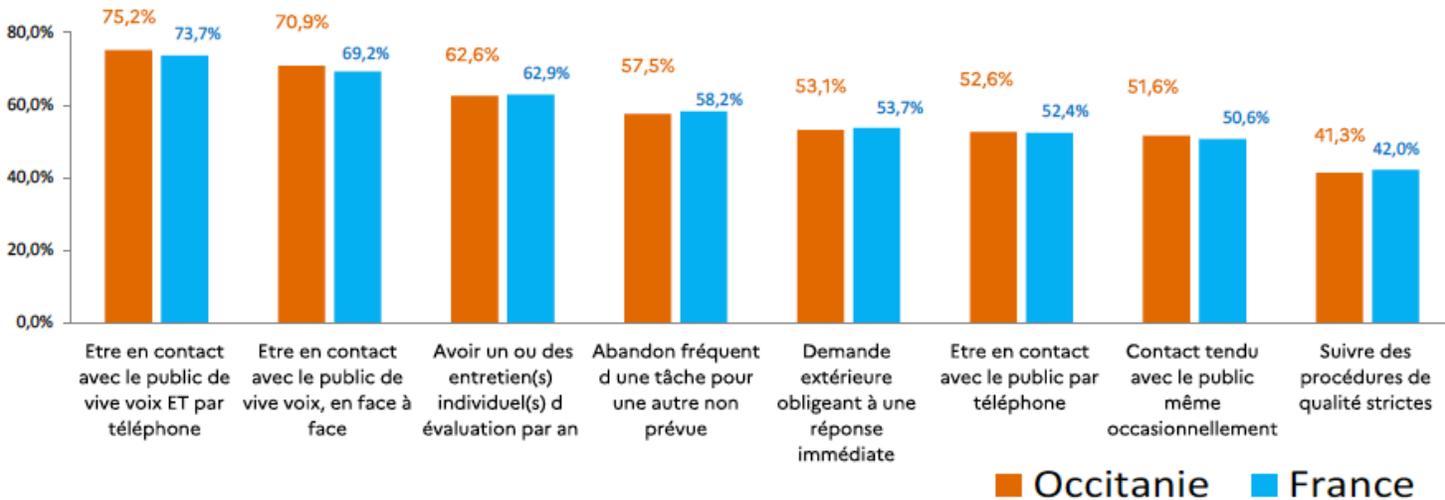


## Zoom sur les contraintes posturales et articulaires

◆ Taux d'exposition France  
■ nombre de salariés exposés en Occitanie

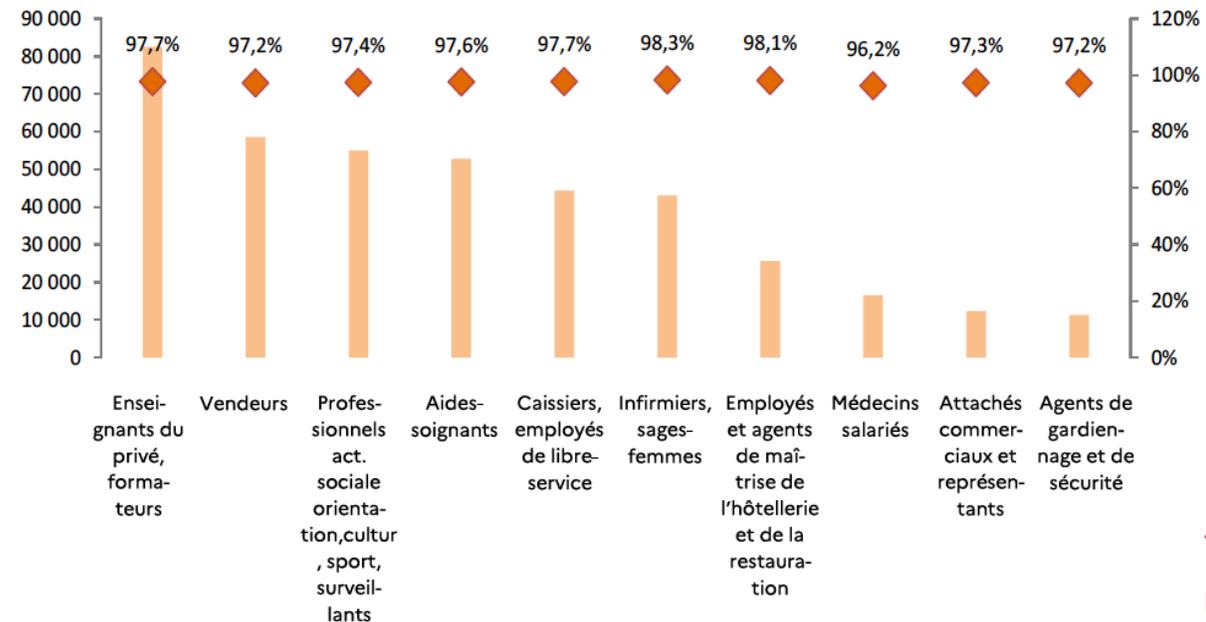


# L'exposition aux contraintes organisationnelles et relationnelles



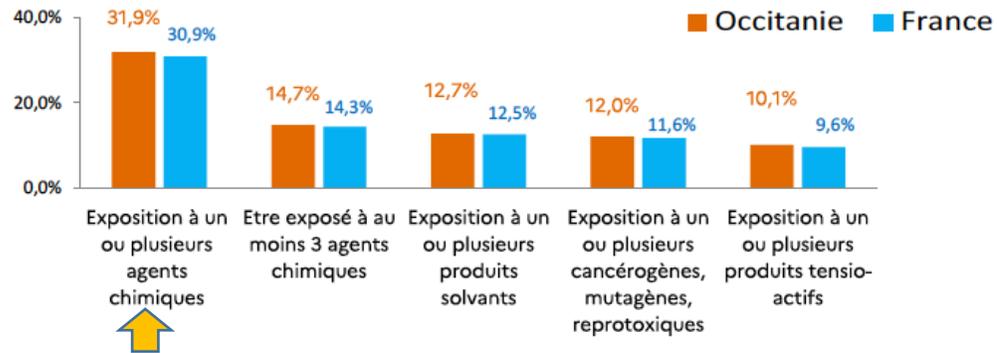
## Zoom sur le contact avec le public (de vive voix et par téléphone)

◆ Taux d'exposition France  
 ■ nombre de salariés exposés en Occitanie



# L'exposition aux risques chimiques

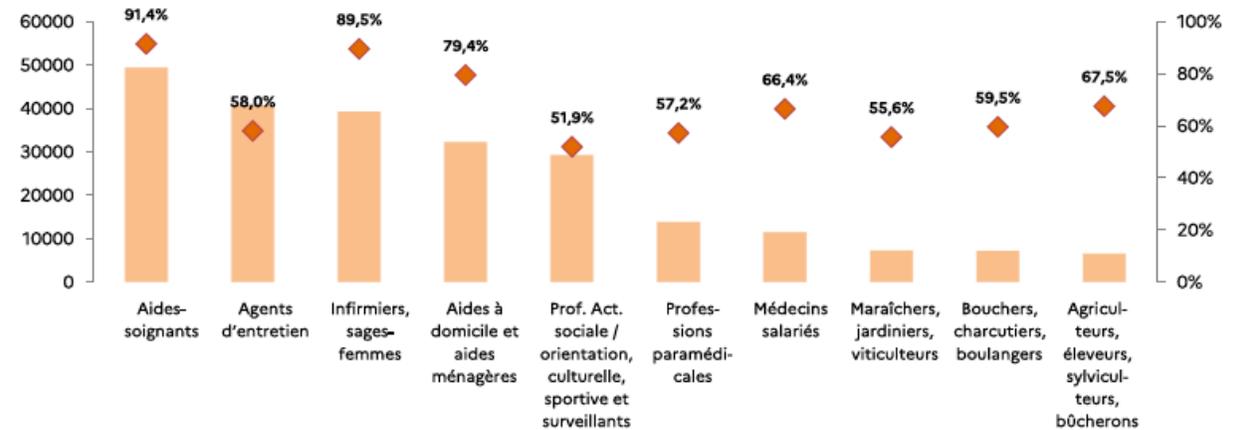
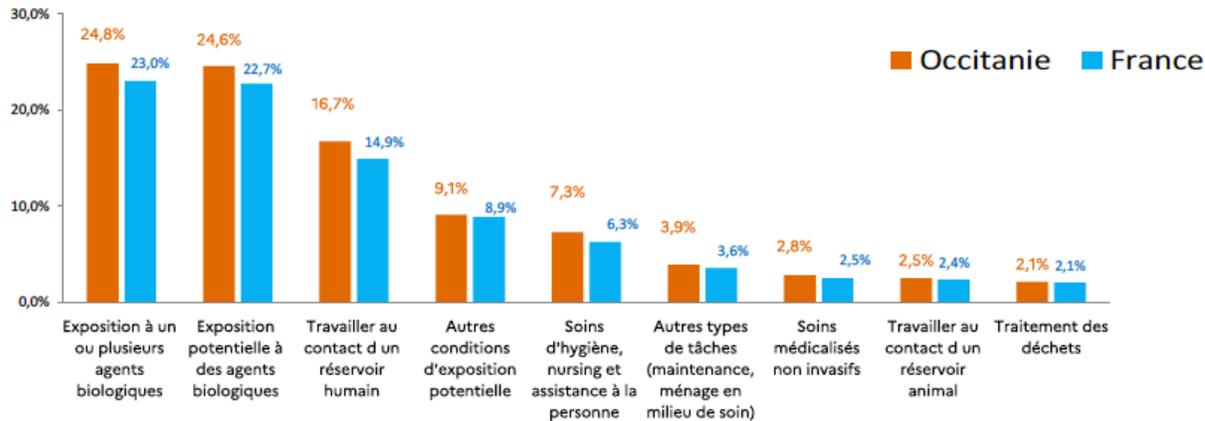
Part des salariés exposés aux principaux risques chimiques



# L'exposition aux risques biologiques

## Zoom sur l'exposition à un ou plusieurs agents biologiques

Part des salariés exposés aux principaux risques biologiques par type d'exposition

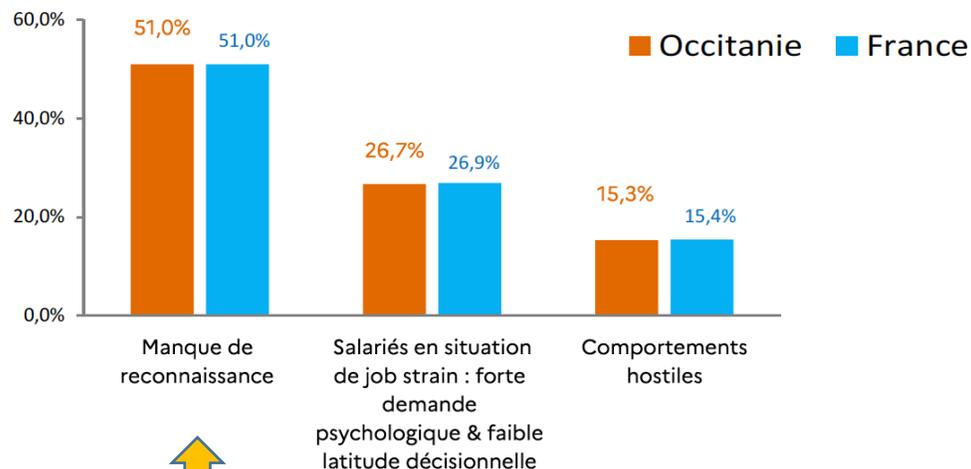


◆ Taux d'exposition France

■ nombre de salariés exposés en Occitania

# L'exposition aux risques psychosociaux

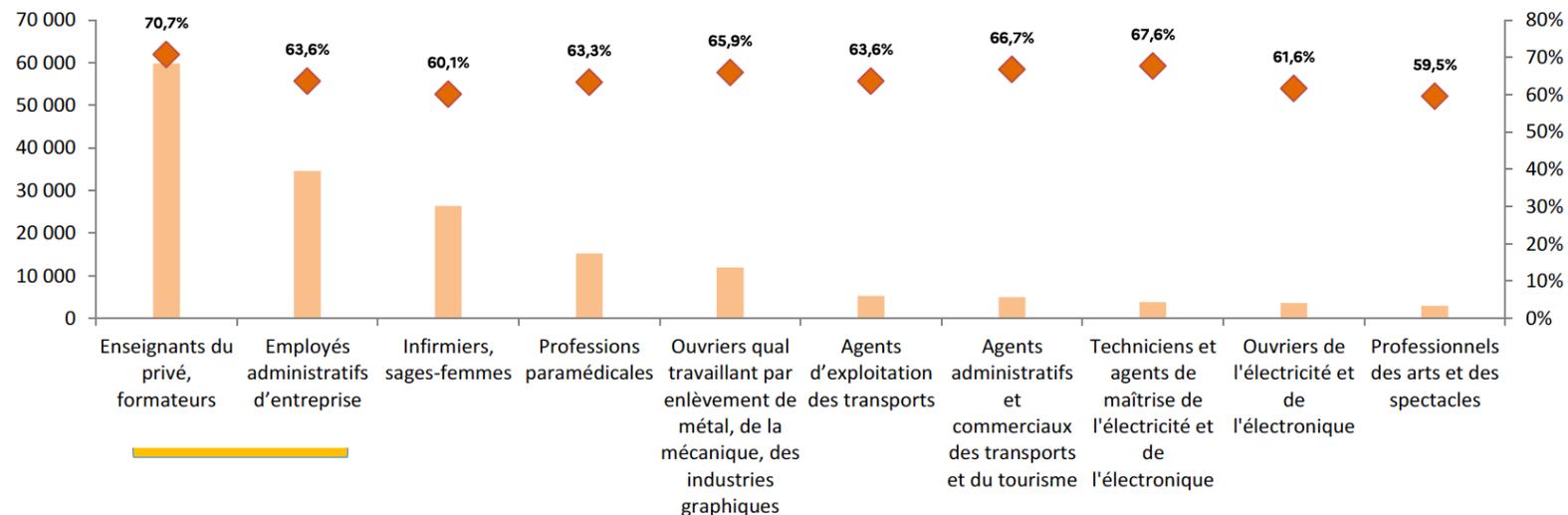
Part de salariés exposés aux risques psychosociaux



## Zoom sur le manque de reconnaissance

◆ Taux d'exposition France

■ nombre de salariés exposés en Occitanie



# En conclusion

Suite à une séance de travail avec les membres du CROCT et les pilotes des groupes de travail du PRST (15 avril 2022)



# Un état des lieux de données permettant de partager des constats

- **Des sujets à investir en priorités :**

- *Les jeunes, les intérimaires, les travailleurs précaires*, des populations à plus forte sinistralité ; la nécessité de mieux cerner les problématiques de santé au travail de cette population.

- *Les seniors* plus touchés en matière de maladies professionnelles, d'inaptitudes, de maladies chroniques évolutives ; on note un renforcement des problématiques d'usure et de désinsertion professionnelle, de handicap avec l'avancée en âge.

- *La santé au travail des femmes* : de nombreux indicateurs montrent une situation plus dégradée pour les femmes ; cela renvoie à la spécificités des conditions de travail des femmes mais également à une problématique de mixité des métiers.

- *Les TPE*, représentant la grande majorité des entreprises en Occitanie et les plus concernées par les indicateurs d'alerte, ont besoin de progresser dans leur culture de prévention.

- Agir sur *les risques psychosociaux et sur les troubles musculosquelettiques* permet de traiter 80% des problématiques.

- *Le dialogue social* : des progrès à faire en matière de mise en place de CSE et au niveau de la négociation collective sur les conditions de travail.

- **La nécessité de faire le lien entre les secteurs à forte sinistralité et les secteurs à forts métiers en tension :**

- La santé dont l'aide à domicile, le BTP, l'hôtellerie-restauration et le tourisme, le commerce, l'agriculture et le transport

# Un état des lieux de données permettant de partager des pistes de travail

## Renforcer la formation des acteurs

- Mieux intégrer la santé au travail dans la formation initiale et la formation continue
- Former les nouveaux acteurs dans l'entreprises, les futurs managers, salariés, encadrants, etc.
- Progresser sur la notion d'accueil dans l'entreprise et au poste de travail
- Développer les compétences des encadrants pour les aider se saisir de la question des conditions de travail dans chaque situation rencontrée

## Développer une prévention en lien avec le travail réel

- Cibler les TPE/PME, des secteurs, des populations et des territoires pour mener des actions
- Accompagner les évolutions du cadre réglementaire lié au Document Unique (loi santé au travail)
- Mieux appréhender les spécificités des intérimaires en matière de santé au travail
- Privilégier une approche globale de l'entreprise et du salarié et non seulement une seule entrée par le risque

## S'appuyer sur le dialogue social

- Accompagner la mise en place des CSE et leur montée en compétences en matière de prévention
- Aider les CSE à investir leurs attributions santé, sécurité et conditions de travail
- Outiller les chefs d'entreprise des TPE, acteurs clé de la santé au travail

Assurer la transversalité et la coordination des action

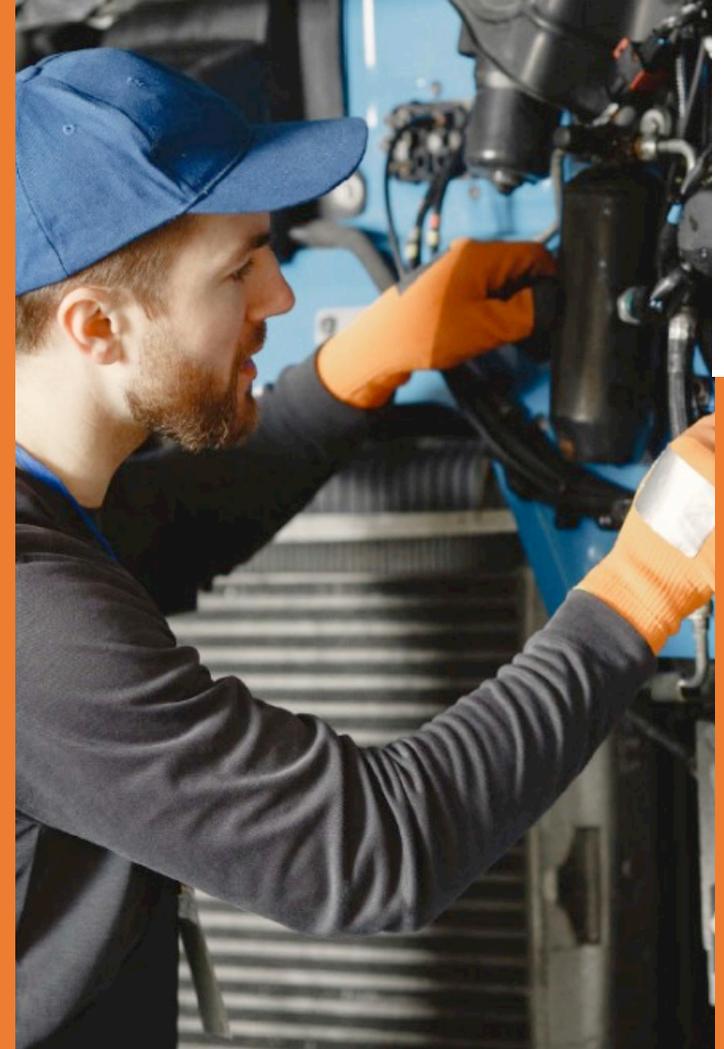
Éviter de travailler en silos

Favoriser la mise en réseaux des acteurs territoriaux

Favoriser le croisement des actions sur des populations ou des secteurs prioritaires

Progresser sur la connaissance des indicateurs par l'enrichissement et le croisement des données

Pour aller plus loin

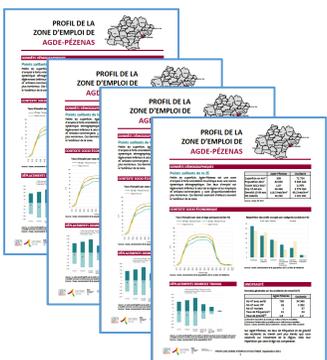


# Les productions issues du diagnostic territorial



- Les chiffres clé du diagnostic régional santé travail

- Des focus sur quatre thématiques identifiées par le groupe diagnostic



- Un profil de territoire pour chacune des 25 zones d'emploi : <http://www.prst-occitanie.fr/a/404/les-donnees-sante-travail-a-l-echelle-des-zones-d-emploi/>



## Les spécificités des TPE PME

<http://www.prst-occitanie.fr/a/402/diagnostic-regional-occitanie-focus-sur-les-specificites-des-petites-entreprises/>

## La prévention de la désinsertion professionnelle

<http://www.prst-occitanie.fr/a/400/diagnostic-regional-occitanie-focus-prevention-de-la-desinsertion-professionnelle/>

## La santé au travail des femmes

<http://www.prst-occitanie.fr/a/394/diagnostic-regional-occitanie-focus-sante-au-travail-des-femmes/>

## Le dialogue social

<http://www.prst-occitanie.fr/a/391/diagnostic-regional-occitanie-focus-dialogue-social/>

